



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE

ÎLE-ROUSSE-BALAGNE

**COMMUNAUTÉ
 DE COMMUNES
 ET DE PROJETS**

P4



PORTRAIT
**CATHERINE
 RIERA**

P20

KAMPÀ P3 • ÉDITOS P3
 ISULA SURELLA P6 • BRÈVES P7
 BATTÌ P19 • AGENDA P22



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



20
ans



MIEL DE CORSE

LE GOÛT DU MAQUIS

www.mieldecorse.com

Souriez, c'est la rentrée!

C'est la rentrée! Entendons-nous ou répétons-nous sans cesse, comme une manière inconsciente d'exorciser ces prochains mois annonceurs du retour des pulls et manteaux, de frimas et d'un repli chez soi voire sur soi après avoir profité d'une saison estivale faite de soleil, températures caniculaires, bains de mer chauds, communion avec la nature, rencontres et autres amours de vacances.

Rentrée scolaire bien évidemment avec quelques larmes chaudes et le désespoir momentané de tout-petits pour qui - durant les premières heures - la maîtresse ne sera qu'une vilaine sorcière les éloignant du doux cocon familial et des bras parentaux.

Rentrée sociale avec ces nombreuses interrogations sur les potions retraite, assurance chômage ou hôpital que le chef de l'État voudra nous faire avaler de gré tel un magicien pour les uns ou de force comme un charlatan pour les autres.

Rentrée du monde politique dont on n'évalue toujours pas ce qu'il a de nouveau puisqu'il ne suscite pas l'espoir attendu des promesses entendues. Une reprise qui s'annonce complexe suite aux affaires Benalla, Nyssen qui ont plombé l'été présidentiel et dans la tourmente avec la démission surprise, le 28 août, sur les ondes radiophoniques, de Nicolas Hulot, ministre préféré des Français.

Et puis, il y a une dernière rentrée que je voudrais citer car synonyme d'évasion rapide et à moindre frais, loin des tracasseries quotidiennes qui s'annoncent. Il s'agit de la rentrée culturelle et littéraire dont les philtres plus agréables et à choisir au gré des humeurs et des envies vous permettront d'autres voyages, rencontres, réflexions que toute la rédaction d'ICN ne manquera pas de vous proposer.

Alors, quelle que soit votre rentrée, qu'elle vous soit dès à présent, chères lectrices, chers lecteurs, un savant et nécessaire mélange de réalités à affronter, de sourires et de rêves à poursuivre. ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

In cor'di a Madonna

Hè marcata a rientrata di settembre da u ritornu à a scola o à u travagliu per a maiò parte di a ghjente, è quessa ind'u mondu sanu. In Corsica, hè associata dinò sta ripresa à una stonda di fervore è di spartera maiò ; quella di a celebrazione di l'anniversariu di a nascita di a Vergine

Maria. D'origine greca, si festa, tutti l'anni, l'8 di settembre. Hè stata messa à u calendariu, per a Chjesa rumana, da u Papa Sergiu Primu mentre u 7esimu seculu. Sò parechje e pieve chì danu fiatu à sta tradizione chì hà francatu tante epiche. In Niolu, per indettu, a Madonna hè chjamata «A Santa». Dice a legenda ch'ella vene a so statua da u conventu di a Selva, ind'a foresta di u Falasorma. Era stata rigalata da un cumandante di battellu, dopu à una timpesta. U cumandante pregò a Vergine Maria, «Stella Maris». Una stella spampillante si creò in celu è si acchetò u mare. U conventu di a Selva ricevi u rigalu è pigliò u nome di «Santa Maria di a Stella». Versu l'annu 1450, fù ruvinatu u conventu da i Turchi. Fù purtata a statua da i frati nant'à una mula è per a montagna. Si piantò a mula induv'ella hè oghje a chjesa di Casamacciuli. Da u latu di l'Alisgiani, à u conventu San Francescu, ci hè una pittura fatta nant'à legnu, chì ripresenta a Madonna cù u Bambinu in collu chì tene duie chjarasgie frà e quale una ch'ellu hà in bocca. A chjarasgia, da a so dolcezza, simbulizeghja u paradisu. U so culore rossu face referenza à a passione ch'ellu avia da subì u Cristu. L'opera hè d'un pittore di Siena, Sano di Pietro, è seria stata realizata ind'u 1445. In francese, hè stata battizata «La Vierge à la cerise». Ci hè una coppia chì ferma in conventu, tuttu l'annu, è l'originale hè cunservata à u museu di a Cullettività di Corsica, à u Cateraghju. Cum'ella hè ghjunta in Alisgiani, ùn si sà. Ghjè ind'u 1735 ch'ella hè stata a Corsica piazzata, per a prima volta, sott'à a prutezzione di a Vergine Maria, cunsacrata «Regina di Corsica». Hè stata prunziata una ricunferma di sta cunsecrazione, ind'u 1935, da Monsignore Jean-Marcel Rodié, Vescu d'Aiacciu, è, ind'u 2014, da Monsignore Olivier de Germay, Vescu di Corsica. Ci sò altri ritrovi, frà i più famosi : Lavasina, Mursiglia, Pancheraccia, Rusiu, Santa Riparata di Balagna o Bastia... Da campà è fà campà ! È cusì sia... ■

À MODU NOSTRU

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
entre Sagone et Galeria,
ou dans l'Extrême-Sud,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**
Contact:
journal@icn-presse.corsica
ou
06 44 91 58 30

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

Édité par CorsicaPress Éditions SAS

société locataire gérante
Immeuble Marevista12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication - Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 20 01 49 84)

journal@icn-presse.corsica

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales: Tél. 04 95 32 89 92

al-informateurcorse@orange.fr

BUREAU D'AJACCIO - RÉDACTION

21, Cours Napoléon - BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 04 20 01 49 84

al-icn-ajaccio@orange.fr

en partenariat avec Télé Paese

RÉGIE DE LA PUBLICITÉ

CORSE REGIPUB SAS

M. Stéphane Brunel

Tél. 06 12 03 52 77 • mail: brunel.stephane@yahoo.fr

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 0319 | 88773 • ISSN 2114 009



Fondateur Louis Rioni



PEFC



<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/ICNActu>

Ce numéro d'ICN 6731 à 6733 couvre les semaines du 17 au 31 août 2018.

CC L'ÎLE-ROUSSE / BALAGNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET DE PROJETS



Il y a l'image de carte postale et il y a les réalités du terrain.

Entre rural et urbain, la communauté de communes de L'île-Rousse – Balagne a donc à concilier une vocation touristique, la préservation du foncier – notamment agricole – et le bien-être de sa population résidente. État des lieux, bilan et perspectives avec son président, Lionel Mortini.

Un ciel à l'azur libéré par un léger libecciu, le bleu profond de la mer, des rochers rougeoyant dans le soleil couchant, le sable blanc des plages, des montagnes, derrière, qu'on croirait pouvoir toucher du bout des doigts... Une Balagne idyllique, mais qui est aussi un territoire à l'économie marquée par une forte saisonnalité, une urbanisation de plus en plus importante et la difficulté, pour les élus, de coordonner au mieux cet ensemble en conservant la volonté d'aller de l'avant qu'elle y a découvert. Lionel Mortini, maire de Belgodere, également membre de l'Exécutif territorial et président de l'Odarc préside la communauté de communes de L'île-Rousse–Balagne (CCIRB), issue du regroupement de la communauté des communes du bassin de L'île-Rousse et de celle d'E cinque pieve di Balagna. Vingt-deux communes, du rural profond à l'urbain, avec un port de commerce et une population qui, de quelques 10 500 habitants à l'année, augmente de près de 150% durant la saison estivale. Pour une très large part, l'emploi est d'ailleurs lié à l'activité touristique. «C'est une activité importante pour notre économie, qu'il faut préserver mais que nous devons parvenir à gérer de façon durable», souligne Lionel Mortini. C'est un objectif de l'Agence du tourisme de la Corse (ATC). Les visiteurs semblent d'ailleurs arriver dès la fin du printemps et jusqu'en septembre et octobre. Ça implique de calculer toutes les infrastructures en fonction des pointes d'été, qu'il serait bon de parvenir à lisser! Des investissements lourds donc, dont une partie devrait être copensée par la taxe de séjour, reversée par les professionnels du tourisme et les particuliers louant leurs biens. «Nous nous classons parmi les bons élèves en Corse dans ce domaine, nous parvenons à collecter 900 000 € dont une bonne partie vient de l'ancienne CC des 5 pieve.»

Les activités artisanales (verrerie, coutellerie, vannerie, faïences,

etc.) y trouvent un débouché naturel. Il en est de même pour une partie de la production agricole et agroalimentaire pour laquelle le marché est néanmoins plus large. Notamment pour les productions issues de l'oléiculture. «Des jeunes s'engagent dans cette filière, autour notamment de la Coopérative oléicole implantée à Corbara. Nous avons aussi une production viticole reconnue, une tradition fromagère, etc. L'agriculture a sa place sur notre territoire d'autant qu'il y a les moyens d'une irrigation convenable. D'ailleurs, avec la Collectivité de Corse (CdC), des projets sont en cours, sur le Filosorma.» Mais si la micro-région est touristique, elle est également soumise à la pression immobilière. «Nous voulons défendre les terres agricoles et éviter la démultiplication des résidences secondaires. Le statut de résident, que porte la CdC a toute sa place! Pour le moment, par le biais du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) établi dans le cadre du Pays de Balagne, nous voulons veiller à organiser l'aménagement.» Se situant entre les PLU et le Padduc, le SCoT a pour objet – dans la mesure où le choix d'une commune de développer de nouvelles zones d'habitat, une grande surface commerciale, etc., a des incidences sur ses voisines – d'assurer une meilleure harmonisation. La CCIRB a également créé un «service commun d'instruction des actes d'urbanisme» en janvier 2018 avec en perspective des missions de conseil mais aussi de contrôle. Par ailleurs, pour favoriser l'accès au logement des résidents permanents, elle a choisi de définir des projets publics: «Sur Lozari, par exemple, nous avons acheté et loti un terrain, nous proposons à la vente des parcelles de 300 à 600 m² à vocation de résidence principale.»

Cette volonté de gérer l'espace s'affiche aussi sur le bord de mer de Lozari et à l'embouchure du Reginu. «Pour éviter le développement anarchique, le site a été acquis par la commune de Belgodere puis cédé, dans les années 2010 au Conservatoire du littoral



Lozari

« Pour éviter le développement anarchique, le site a été acquis par la commune de Belgodere puis cédé, dans les années 2010 au Conservatoire du littoral qui y a mené d'importantes actions de réhabilitation »



« Nous voulons défendre les terres agricoles et éviter la démultiplication des résidences secondaires »

qui y a mené d'importantes actions de réhabilitation. Les paillotes ont été déplacées dans la bande des 100 mètres, l'accès à la plage est libre et le site dispose aujourd'hui d'un parking, de douches, de toilettes... Les paillotiers bénéficient d'une convention de 10 ans avec le Conservatoire, paient un loyer défini par France Domaines, disposent d'une viabilisation [eau, électricité, assainissement] et peuvent avoir une visibilité sur l'avenir de leur activité. Ce ne fut pas facile au début, mais maintenant, je pense que tout le monde s'y retrouve. »

Toujours dans le domaine de l'environnement, la CCIRB est, selon les chiffres du Syvadec, leader dans le domaine du tri des déchets. « Reste que, maintenant, on est au bout de notre capacité à évoluer. Pour les seuls fermentescibles, nous collectons durant la saison estivale les restes d'une centaine de restaurants 2 fois par jour - entre 150 et 200 tonnes l'an dernier. Même si le tri s'est étendu, même si la population respecte les consignes, elle est multipliée par 150 ! L'impact est moindre... Pour continuer à progresser, nous devons créer une ressourcerie en complément des deux déchèteries que nous possédons et, pour les biodéchets, une plateforme de compostage dans les 12 à 18 mois. »

Les compétences des communautés de communes s'étendent au social et s'adressent alors aux habitants permanents. Le Centre d'action sociale (CIAS) propose des activités périscolaires et gère notamment 3 crèches et micro-crèches. Deux autres sont en projet. Mais c'est pour l'aide à domicile que la formule est la plus originale : « Nous avons mis en place un service d'action sociale (SAD) unique en Corse, ajoute Lionel Mortini. Les personnels qui ont en charge l'aide aux personnes sont, chez nous, valorisés dans leurs missions, ont droit à des formations, bénéficient d'un CDI et la grille salariale est, pour tous - des responsables aux intervenants de terrain - celle

de la fonction publique territoriale. C'est un service public qui fonctionne avec de l'argent public (comme ça l'aurait été s'il avait été géré par une structure associative), mais dont la gestion est assurée par le public. Il me semble que c'est une garantie de qualité mais également de meilleure gestion. » Dans le domaine de la santé, en complément du pôle de santé de la Maison de santé pluri-professionnelle de L'Île-Rousse, la création d'un pôle d'accueil de jour à Belgodere et à Olmi-Capella sont en projet. De même que, porté par l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Haute-Corse est en projet la création d'un centre médico-psycho-pédagogique à Santa-Reparata, une unité extrêmement importante pour le public scolaire et les enfants rencontrant des difficultés. « Nous ne portons pas directement ce projet, mais il n'a été validé par l'Agence régionale de santé que parce que l'intercommunalité lance, dans le cadre du Contrat de ruralité, la création d'un service de transport collectif pour lequel nous allons acquérir un minibus. Par ailleurs, nous envisageons, avec le concours de la CdC, la mise en place d'une navette ferroviaire entre la gare d'Ile-Rousse et le Reginu. » De même, pour ne pas oublier l'intérieur, qu'est prévue la création d'une route entre Olmi-Capella et Mausoleo.

Certains de ces projets structurants prendront plus de temps à être réalisés, d'autres sont en cours et tous ne peuvent être cités, mais on peut noter, concernant également les petits villages, la restauration du patrimoine vernaculaire (fontaines, lavoirs, fours, moulins ...) témoignage du passé de la micro-région, de même que la restauration de l'ancien couvent des Filles de Marie à l'Ile-Rousse dans le quel sera notamment installé un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine qui permettra de mettre en valeur les ressources architecturales et patrimoniales. À destination des touristes comme des habitants. ■ Claire GIUDICI

POSIDONIES

DE LA BANQUETTE... AU COUSSIN DE PLAGE!

Nécessaires à la bonne santé des eaux marines de leur vivant, les posidonies jouent également, une fois mortes, un rôle crucial pour la préservation du littoral, puisque les banquettes formées sur les plages par l'accumulation des plantes mortes permettent de limiter l'érosion et d'éviter une modification du trait de côte. Pour autant, nombreux sont encore ceux pour qui les banquettes de posidonies génèrent surtout un désagrément, d'ordre principalement esthétique: ça désoblige l'œil du vacancier qui ne voit là qu'un tas «d'algues» peu ragoûtant. Par voie de conséquence, ça finit par désobliger certains gérants d'établissements balnéaires et, au delà, tous ceux qui ont fini un jour par admettre que, le client étant roi, le paysage corse se doit nécessairement de ressembler à ce que le touriste a décidé qu'il devait être. D'où la tentation de virer ou d'enfourer ces banquettes dont l'estivant ne saurait souffrir la vue ou le contact. Au point que cet été, la préfecture de Corse n'a pas fait l'économie d'une petite mise au point, rappelant notamment que «*bien qu'elle soit abondante sur le littoral de la Corse, la posidonie est une espèce protégée au titre de différents textes internationaux et nationaux. Ce statut d'espèce protégée est une contrainte réglementaire forte: la posidonie ne doit pas être manipulée, qu'elle soit morte ou vivante*». En précisant toutefois qu'une circulaire du ministère de l'Écologie pouvait tolérer le déplacement sur site des posidonies, au cas par cas et sous certaines conditions.

Confrontés la même problématique, les gestionnaires de l'Aire marine protégée de Capo Carbonara (province de Cagliari) ont pour leur part proposé une solution alternative avec l'initiative Sidonia, développée en collaboration avec l'Enea, agence nationale italienne pour les nouvelles technologies, l'énergie et le développement économique soutenable. Sidonia s'inscrit dans le projet franco-italien Stratus qui, dans le cadre du programme Interreg Maritime, associe la Sardaigne, Ligurie et Paca pour la recherche de stratégies écologiques et la mise en place d'un tourisme soutenable. Plutôt que de recourir (avec ou sans autorisation) à des engins de chantiers pour ôter les posidonies avant, éventuellement, de les remettre en place, ou pire encore de les enfouir, il a donc été décidé de les utiliser pour garnir de grands éco-coussins de plage fabriqués spécialement à cet effet et distribués aux établissements balnéaires de la commune de Villasimius, afin qu'ils les mettent à disposition de leur clientèle. Les structures balnéaires qui participent à l'opération mettent également en place, sur site, des panneaux explicatifs sur ce mobilier de plage éphémère, sa raison d'être et le rôle joué par les posidonies. Le but, expliquait le directeur de l'aire marine, Fabrizio Atzori, est de sensibiliser le vacancier au fait que, même si elle peut a priori être perçue comme inesthétique, la présence des posidonies sur la plage peut être utile à plus d'un titre, y compris dans le cadre d'une activité touristique. Un questionnaire a par ailleurs été mis à disposition des usagers de ces plages, afin de connaître leur sentiment sur cette initiative. À la fin de l'été, les coussins seront vidés, et les posidonies seront restituées à la plage. Tout simplement. ■

Sources: Ansa Sardegna, Sardinia Post

Savoir +: www.facebook.com/stratusproject/posts/866357057085676



BRÈVES Économie souterraine

De la résidence secondaire louée «au black» aux Bed & Breakfast jusqu'alors inconnus du fisc, plus de 50% des hébergements de vacances proposés à la location pour cet été en Italie l'a été de manière irrégulière. C'est en tout cas ce qui ressort des 22 271 contrôles menés par la Guardia di Finanza dans l'ensemble des localités touristiques du pays. Les régions où le plus d'infractions ont été constatées sont les Pouilles, la Toscane et le Latium. ■

Touchez pas à la paillote?

Emplois à la clé ou pas, acteur économique incontournable ou pas, le slogan ne fait apparemment pas un succès partout. Récemment, une paillote «de luxe» de Porto Cervo, sur la Costa Smeralda, a été placée sous séquestre sur décision d'un magistrat de Tempio. L'ordonnance a été exécutée par la Guardia di Finanza et la police municipale qui ont mis l'établissement sous scellés. À l'origine de la décision, des travaux de «restructuration» [l'agrandissement de l'établissement et la réalisation d'un sentier d'accès] en violation des règles urbanistiques et paysagères. ■

Rentrée à la carte

Si la rentrée des classes s'effectuera les 5 et 6 septembre en Corse, en Sardaigne, les élèves bénéficieront d'une rallonge: ils débiteront les cours le 17 septembre et seront en vacances dès le 8 juin, lorsque ceux de Corse devront attendre le 6 juillet. Chaque région d'Italie a en effet la compétence d'adapter le calendrier scolaire en fonction des réalités – notamment climatiques – des territoires. Ainsi par exemple, dans le Trentin-Haut-Adige, la rentrée s'effectuera dès le 5 septembre, tandis que dans les Pouilles, elle a été fixée au 20 septembre. ■

La préfète de Corse séduite par l'exemple balanin

La préfète de Corse, Josiane Chevalier était en Balagne le 24 août. Sa première visite dans la micro-région depuis sa prise de fonctions, en mai dernier.



Photo Pierre Pasqualini

Répondant à l'invitation de Lionel Mortini, président de la Communauté de communes de Lisula Balagna et maire de Belgudè, la préfète a débuté sa journée à l'office du tourisme de l'Osari avant de se rendre à Belgudè puis, dans l'après-midi, à Speluncatu pour la présentation du coworking et de la réserve communale pour conclure ce déplacement en rencontrant les élus de la communauté de communes à Curbara. L'étape de l'Osari aura permis à la préfète de région d'apprécier le travail réalisé par la commune de Belgudè et le conservatoire du littoral pour protéger la plage. Un travail exemplaire comme elle l'explique : «*Alors que l'aménagement du littoral fait débat en ce moment, j'ai vu quelque chose de particulièrement réussi. J'ai pu comparer ce qu'il y avait avant et l'aménagement actuel. C'est un beau travail mené par la commune et le conservatoire du littoral. Je pense qu'il faut s'en inspirer dans toute la Corse.*»

Après la démonstration faite à Belgudè en matière de protection du littoral, Lionel Mortini voulait mettre en avant un autre exemple. Celui de l'intégration d'une famille de réfugiés syriens, installée depuis plus d'un an sur la commune. Le maire, également conseiller exécutif, a ainsi voulu montrer à l'État que la Corse assumait son rôle de terre d'accueil. Une rencontre de quelques minutes avec la famille Al Rahmoun a permis à la préfète de revenir sur la question de l'accueil des migrants de l'Aquarius. «*Lorsqu'on parle des migrants, il y a souvent une grande confusion, relève-t-elle. Les migrants sont des personnes qui arrivent sur le territoire de manière illégale et accueillir l'Aquarius ne relève pas d'une décision locale. Il faut aussi expliquer cela à la population pour éviter les confusions. Je signale par ailleurs que la Corse, qui souhaite contribuer à l'effort de solidarité nationale, accueille déjà des migrants au titre de sa compétence d'aide sociale à l'enfance. Des mineurs non accompagnés qui sont environ 80 sur la région. D'autre part, ce qui est possible, puisqu'on le voit aujourd'hui, c'est l'accueil de réfugiés. Je suis particulièrement favorable à cet accueil et je pense que la Corse pourrait aussi s'inspirer de ce qui a été fait ici. L'État est prêt à appuyer ce genre d'initiative, avec l'accord des maires.*» ■ Pierre PASQUALINI



Pluies intenses, la campagne

L'automne arrive, l'État renouvelle sa campagne habituelle de prévention du risque inondation. Pour rappel, la Corse compte 3 territoires «à risque important d'inondations» parmi les 20 identifiés au titre de la directive européenne inondation.

On pourra noter que la formulation du communiqué de presse du ministère évoque une «campagne de sensibilisation contre les épisodes de pluies intenses»... comme s'il suffisait de sensibiliser pour s'y opposer ou les nier. Une manière de présenter les choses qui illustre les déclarations de Nicolas Hulot lors de l'interview accordée à *France Inter* au cours de laquelle il a annoncé sa démission le 28 août. ■



3,33

Les chiffres de la semaine

hectares : Le Conseil exécutif de Corse a fait connaître son intention d'user du droit de préemption de la Collectivité de Corse et de se porter acquéreur d'une parcelle mise en vente sur l'île de Cavallo, pour un montant de 2M€.

1,8

Les chiffres de la semaine

neurologue pour 100 000 habitants en Corse, indique l'AHC-MN, association pour la prise en compte des maladies neuro-dégénératives qui a présenté, le 29 août à Calvi, un projet pour la création d'un centre de coordination des prises en charge des maladies génétiques neurodégénératives.

+5,3%

Les chiffres de la semaine

soit 3 248 931 passagers traités par les ports et aéroports corses, lors des 3 premiers mois de la saison touristique, note l'ORTC qui, avec 164 428 passagers supplémentaires (+ 127 467 en mai, + 46 579 en juin mais - 9 618 en juillet), observe un étalement de la saison.

Nouveau en Corse

“ Les experts en **signalétique** ”



publicité adhésive
enseigne - signalétique
décoration vitrine - totem
banderole - habillage véhicule
signalétique extérieure
chevalet - panneau
impression grand format
cartes de visite - flyers
dépliants...

**Et bien d'autres supports
de communication visuelle !**

**Ouvert
tout le mois d'août !**

04 95 32 11 11

RN 193 Rond Point Ceppe
Lieu dit Cardello
20620 Biguglia
Tél. 04 95 32 11 11
E-mail : contact@pano-bastia.fr
www.pano-bastia.fr



du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00



CREATION DE SOCIETE

N° 01

AN PEINTURE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Immeuble Le Concorde
20240 Ghisonaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GHISONACCIA du 09/08/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : AN PEINTURE

Siège : IMMEUBLE LE CONCORDE, 20240 GHISONACCIA

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5000 euros

Objet : Travaux de peinture intérieur, extérieur et pose de plaques de plâtre des murs et plafonds

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : AASSAL Noredine demeurant Immeuble Le Concorde, 20240 Ghisonaccia.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10/08/2018, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : C.S. NAUTIK

Siège social : Zone Industrielle de Tavarria, 20110 Propriano **Forme** : SAS **Nom commercial** : PNEU NAUTIK **Capital** : 3000 Euros **Objet social** : Toute réparation, entretien, hivernage, stratification, de bateaux pneumatiques, bateaux de plaisance, annexes, semi-rigides; Réalisation de mouillages forains. **Président** : Monsieur Charles, Georges SAUTER demeurant : 26, rue Jean-Paul Pandolfi, 20110 PROPRIANO élu pour une durée indéterminée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clause d'agrément** : la cession des actions est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 03



Etude de Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI

Notaire Associé à Porto-Vecchio

(Corse du Sud), Route d'Arca

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI, Notaire Associé, membre de la Société Civile Professionnelle « Sophie CRESPIN-QUILICHINI, Notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de PORTO VECCHIO (Corse du Sud), Route d'Arca, le 27 juillet 2018, a été constituée une Société Civile de Participation ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : La prise de participation, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toute société, quels qu'en soient la forme et l'objet ; La gestion des participations, le cas échéant, l'aliénation de participations ; Toutes activités immobilières non réglementées, et notamment l'acquisition de tous biens et droits immobiliers, démembrés ou non, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers, le cas échéant leur aliénation ; La réalisation de recherches et d'études immobilières ou financières; L'assistance et le conseil en matière de gestion, de management et de stratégie; Le tout pour autant que ces activités conservent un caractère exclusivement civil ; Et généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Dénomination : KADE.

Siège social : PORTO-VECCHIO (20137), 1 Traverse des Chênes, Marina Di Fiori.

Durée : 99 années

Capital social : 629.926,00 EUR.

Les apports sont en numéraires et en droits sociaux.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est :

Mr Thierry VINCENTELLI, demeurant PORTO-VECCHIO (20137) 1 traverse des Chênes, Marina Di Fiori.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO

Pour avis,
Le notaire.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 07/08/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée à Capital Variable

Dénomination : PARC SVASM

Siège : 64, Ceccia, 20137 PORTO-VECCHIO

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au R.C.S

Capital : 1000 euros

Objet : Pilotage et gestion de projets

Présidente : La société SEVENDREASOIMEME, S.A.S., ayant son siège social 64, Ceccia 20137 PORTO VECCHIO, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 838 939 627, représentée par son Président, M. Alexis VINCENT-CASTELLI

La Société sera immatriculée au R.C.S d'AJACCIO

Pour avis,
La Présidente.

N° 05

LE JARDIN D'EMILE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Le Rupione
20166 Pietrosella

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 16 Août 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

LE JARDIN D'EMILE

Siège social : Le Rupione, 20166 PIETROSELLA

Objet social : Exploitation d'un hôtel sis à PIETROSELLA [20166] - Le Rupione

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10.000 euros

Gérance : Monsieur Guillaume Pierre François NERI

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à ECCICA SUARELLA en date du 15/07/2018, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Zanzimare.Casa,

Siège social : St Jean de Pisciatella, Hameau de St Jean, ECCICA-SUARELLA [Corse]

Objet : Activité de locations d'hébergement accompagnées de prestations de para hôtellerie

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1000 euros

Gérance : Madame Corine, Rose, Simone ANTONA, demeurant St Jean de Pisciatella, Hameau de St Jean, ECCICA-SUARELLA [Corse].

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'AJaccio

Pour avis, L'associé fondateur,
mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 16 août 2018, à Alata.

Dénomination : SCUSA.

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège social : Stretta di Butroni, Col de Pruno, 20167 Alata.

Objet : Acquisition et gestion de tous biens et droits immobiliers.

Durée de la société : 99 année[s].

Capital social fixe : 300 euros

Montant des apports en numéraire : 300 euros.

Cession de parts et agrément : Cessions soumises à une clause d'agrément.

Gérance : Monsieur Arnault Lesaulnier Stretta di Butroni, Col de Pruno, 20167 Alata.

Gérance : Madame Andréa Lesaulnier Stretta di Butroni, Col de Pruno 20167 Alata.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis,
Arnault LESAULNIER.

N° 08

A F COIFFURE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20-07-2018 fait à Bastia (2B), il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

DENOMINATION : A F COIFFURE

SIÈGE SOCIAL : Rue Saint Exupéry - Lupino - 20600 BASTIA.

OBJET : La société a pour objet la création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de salon de coiffure mixte. Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 100.000 euros entièrement libéré **PRESIDENTE** : Mme FRANCONERI Angèle née le 27-09-1961 à Bastia (2B), demeurant Route de Saint André - n° 45 - 20620 BIGUGLIA, de nationalité française, pour une durée illimitée.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.

IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 09

Société Civile Immobilière L'IGLOO

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 10 AOUT 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME JURIDIQUE : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

DENOMINATION : L'IGLOO

SIÈGE SOCIAL : ESPACE COMMERCIAL DU ROND POINT, 20600 FURIANI

CAPITAL SOCIAL : 10.000 EUROS

OBJET SOCIAL : Acquisition, gestion, location et administration de biens immobiliers **DUREE** : 99 ans à partir de son inscription au RCS

GERANT : M. CUYALA Jean Mathieu, nommé statutairement

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de BASTIA

Pour Avis, Le Gérant.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 25/07/2018, il a été constitué une Société :

Dénomination sociale : ALL SPORTS BOX

Siège social : Lieu-dit Avidanella, 20230 Santa Lucia di Moriani.

Forme : SAS - **Capital** : 1000 Euros

Objet social : Le développement, la représentation, la commercialisation et la distribution de tout articles en relation avec les jeux de compétitions sportives ou autres compétitions non sportives.

Président : Monsieur Pettinato Philippe, Jean, Gaëtan, demeurant Lieu-dit Avidanella, 20230 Santa Lucia di Moriani, élu pour une durée de 1 ans reconductible.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Immatriculation : RCS Bastia.



Société Civile Professionnelle
Alain SPADONI
Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI
 Notaires Associés à Le Regent
 3, Avenue Eugène Macchini
 20177 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la S.C.P dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le 03 AOUT 2018 en cours de publication au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AJACCIO, a été constituée la Société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SAS ABELI

Forme : SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES.

Capital social : 593.500,00 €

Siège Social : AJACCIO (Corse-du-Sud) Zone industrielle du Vazzio, n°16.

Objet Social :

- La vente, l'achat, la location, la réparation, la maintenance dans le domaine de tous systèmes de mesure et instrumentations, pesage commercial et industriel, dosage, mesure, comptage, volumétrie, jaugeage et métrologie, systèmes informatiques, terminaux point de vente, monétiques, machines pour alimentation, ventes, réparations de tous matériels de froid et de climatisation commerciale ou industrielle et matériel de restauration (cuisine), de collectivités, et accessoirement, travaux d'électricité.
 - Vente en ligne d'équipements et d'instruments de pesage et de systèmes d'encaissement.
 - Conseil et formation afférente à ces activités.

- La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou de nature à en faciliter la réalisation, notamment par voie de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscriptions ou achats de titres ou de droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation.
 - L'achat, la vente, la mise en location, la prise à bail de tous immeubles, terrains, fonds de commerce et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Durée : QUATRE-VINGT-DIX-NEUF [99] ans
Nomination du 1er Président : Monsieur Eric Gil ABELI demeurant à BASTELICACIA(Corse du Sud)
Agrément : Toute les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.
Admission aux assemblées :

Tout actionnaire peut participer personnellement ou par mandataire aux assemblées générales, de quelque nature qu'elles soient.

Droit de vote : Attaché à l'action qui est indivisible

Commissaire aux comptes : Monsieur Jean-Paul BISGAMBIGLIA, demeurant à AFA (Corse du Sud) lotissement Michel Ange Lot N°16 .../...

Apports :

- Monsieur Pierre ABELI, retraité, et Madame Marguerite Alberte, Félícia BOEUF, retraitée, son épouse demeurant ensemble à AJACCIO(Corse du Sud) Route de Cala di Sole lieudit Scudo ABELI ont fait apport :

D'un immeuble bâti situé à AJACCIO (Corse-du-Sud) Lieudit "Cavone" Evalué à la somme de 533.000,00 €

Et : D'un fonds de commerce : de vente au détail d'instruments de pesage situé et exploité à AJACCIO (Corse-du-Sud) Zone industrielle du Vazzio, n°16, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 782 978 662, Evalué à la somme globale de 60.000,00 € s'appliquant uniquement aux éléments incorporels.

Prise de possession à compter du 02/07/2018

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Olivier LE HAY, Notaire associé, de la Société Civile Professionnelle dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini où domicile est élu dans les DIX [10] jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire. L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

3/ Monsieur Eric Gil ABELI, a apporté la somme de CINQ CENTS EUROS [500,00 €] **Immatriculation :** La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO

Pour Avis, Maître Olivier LE HAY. Notaire.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Nice du 09/08/18, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes. **Objet :** L'acquisition et gestion de tous droits sociaux, la prise de participation et d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières. La conduite de la politique du groupe et contrôle des filiales. La prestation de services, représentations, intermédiaires, publicité, gestion administrative ou comptable. L'assistance en matière commerciale, technique, administrative et financière. **Dénomination :** SPORT-LAB. **Siège social :** ZAC de Campo Valone Lot n 5, 20620 Biguglia. **Capital :** 1.000 €. **Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S de Bastia. **Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement, par mandataire, par voie électronique. Chaque action donne droit à une voix. **Cession des actions :** Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés, statuant à la majorité des 2/3. **Président :** M. Philippe GARCIA demeurant 8 rue Tonduti de l'Escarène 06000 Nice. **Directeur général :** M. Cédric MESINA demeurant 17 Bis rue Emmanuel Philibert 06300 Nice.

Pour avis, le président.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 10/07/18, il a été constitué une SAS dénommée **Corse Multi-services**. **Siège social :** hotel hibiscus route de la comiche 20110 Propriano. **Capital :** 100 euros. **Objet :** Dépannage et réparation à domicile des équipements domestiques. **Président :** M. anthony pantalacci, hotel hibiscus route de la corniche 20110 Propriano. **Durée :** 99 ans. Immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

« Aux termes d'un acte SSP en date du 22 août 2018, il a été créé une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DOMAINE ORSUCCI

Siège social : Cateraggio, 20270 ALERIA

Objet : Création, acquisition, exploitation de toutes activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique végétal ou animal constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle.

Opérations dans le prolongement de l'acte de production ou ayant pour support l'exploitation : vente et transformation des produits de cette exploitation Achat, commercialisation, vente de produits agro alimentaires et d'artisanat, notamment viticoles ou vinicoles.

Acquisition, prise à bail de tous biens agricoles directement ou indirectement Plantation et exploitation de vignes et vergers, conservation, conditionnement, transformation et vente des fruits produits sur l'exploitation.

Toutes prestations de services, location de matériel agricole et de transformation, opérations industrielles, commerciales et financières, mobilière et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Participation de la société, par tous moyens, à toute société pouvant se rattacher à l'objet social.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Capital : 500 euros.

Gérant : Monsieur Philippe ORSUCCI demeurant à Cateraggio, 20270 ALERIA Né à BASTIA le 20/05/1969

Immatriculation au RCS de BASTIA

Pour avis. »

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/08/2018 il a été constitué une Société **Dénomination sociale : CHARLAUD IMMOBILIER** **Siège social :** Résidence SAN MICHELE, 20240 GHISONACCIA **Forme :** Société Civile Immobilière **Siège :** Cl **Capital :** 500 € **Objet social :** L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, ou location, de tous immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire. **Gérant :** Monsieur Carmelo CARISTIA, Résidence SAN MICHELE, 20240 GHISONACCIA. Libre entre associés, Agrément dans les autres cas **Durée :** 90 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la sasu: **Clan Latria**, 9 ch. du massone 20200 San Martino Di Lota. **Cap.:** 500€. **Obj.:** production de jeux vidéos. **Pdt:** Fabien Moracchini, 9 ch. du massone 20200 San Martino Di Lota. 99 ans au rcs de bastia.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/08/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale : DILIZIA** **Siège social :** Village, 20213 Penta-di-Casinca **Forme :** SAS **Capital :** 3000 Euros **Objet social :** Conception, développement et exploitation d'une solution informatique permettant la vente de denrées alimentaires **Président :** Made-moiselle Valentine Belgodere demeurant : Village, 20213 Penta-di-Casinca élu pour une durée indéterminée **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 JUN 2018, il a été constitué une Société :

Forme : Société Civile Immobilière (SCI)

Dénomination sociale : SOBAT

Objet social : Propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autre forme immeubles bâtis ou non bâtis

Siège social : Chez Elodie Sauret, Lieu Dit Chiosella, 20220 Monticello

Durée : 99 ans

Capital social : 2000 euros divisé en 200 parts sociales de 10 euros

Gérant : SAURET ELODIE

Immatriculation : RCS de BASTIA

Pour avis, Le gérant.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/08/2018, il a été constitué une SARL dénommée :

GALAXIE

Siège social : 28 BD Tino Rossi, Route des Sanguinaires, Colline du Scudo, 20000 AJACCIO. **Capital :** 1.000 €. **Objet :** Location, à titre professionnel ou non, d'appartements et de maisons vides ou meublés destinés à l'habitation principale ou secondaire. **Gérant :** M VERLEYE Jean-Michel, 28 bd Tino Rossi, 20000 AJACCIO. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS de AJACCIO.

MODIFICATION GERANT

N° 20

CHANGEMENT DE GERANT

JP BIJOUX

SARL au capital de 6.341,88 €

JP BIJOUX, 20000 Ajaccio

342957677 RCS Ajaccio

Aux termes de l'AGO en date du 21/08/2018, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société à compter du 01/08/2018 :

- Mme CASOLARI Evelyne [partant].

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

N° 21

MARINA D'ALERIA

SARL à Associé Unique

Au capital de 30.060 €

Siège social : 20270 Aléria

323 779 157 RCS Bastia.

En date du 17/07/2018, l'Associé Unique a nommé en qualité de nouveau Gérant M. Rémy HOUE demeurant 264 impasse des Bruyères, 06370 Mouans-Sartoux, en remplacement de M. Bernard CABOT, démissionnaire. Modification au RCS de Bastia.

N° 22

ALTA IMMOBILIER

SARL au capital de 1000,00 Euros

07 Rue Jean Jaurès, 20137 Porto-Vecchio

750001372 R.C.S. Ajaccio

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 06/08/2018, il a été pris acte de la nomination de Gérant Monsieur Laurent GIORGI, demeurant Scaffa Rossa, 20240 SOLARO à compter du 06/08/2018 Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 23

SCI PASOLILU

SCI au capital de 40000,00 Euros
Villa Pasolilu, St Jean de Pisciatello
20117 Eccica Suarella
437817695 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16/07/2018 il a été pris acte de la nomination de Monsieur olivier michel MARIETTI, demeurant Anton di branca 20166 Porticcio en qualité de nouveau Gérant, à compter du 16/07/2018 pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Christiane MARIETTI, Gérant démissionnaire Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 24

**SELARL D'AVOCAT
PIERRE-ANTOINE PERES**

SELARL à Associé Unique
Capital 70.000 €
sise 1 Boulevard Général de Gaulle
20200 Bastia
RCS Bastia 799722707

**TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL**

Par décision de l'associé unique du 30/06/2018, le siège social a été transféré au 1700 Avenue de Borgo 20290 BORGIO à compter rétroactivement du 1er décembre 2017.

Validation : RCS BASTIA.

N° 25

**L.A.S DISTRIBUTION**

SARL au capital de 3000 euros
30 rue du Pavillon
30150 Roquemaure
821 432 580 RCS Nimes

Aux termes d'une décision en date du 6 août 2018, Madame Carole ARMAND demeurant au 72 bis impasse Petit Breton - 84200 CARPENTRAS, gérante de la société référencée ci-dessus, a décidé de transférer le siège social du 30 rue du Pavillon - 30150 ROQUEMAURE au 10 Rue du Docteur Pelligrino - 20090 AJACCIO à compter du 1er octobre 2018 et de modifier en conséquence l'article 4 "siège social" des statuts. En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de NIMES fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AJACCIO désormais compétent à son égard.

N° 26

SCI LES VIOLETTES

SCI au capital de 1000 euros
Siège social : Résidence Les Balcons
d'AJaccio, Bâtiments A
Lotissement 108, 20090 Ajaccio
447 939 901 RCS Ajaccio.

L'AGE du 01/08/2018 a transféré le siège social au **avenue du Maréchal Lyautey bat C rez de parking - 1 - 20000 Ajaccio** à compter du 01/08/2018. Dépôt au RCS de AJACCIO.

N° 27

FRANCK PEPIN

Société par Actions Simplifiée
à Associé Unique
Au capital de 300 euros
Siège social :
63 Boulevard Maritime
50430 Saint Germain Sur Ay
839 157 880 RCS Coutances

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2018, l'associé unique a décidé d'ouvrir un établissement secondaire suite à l'achat du bien situé à **LUMIO [20260], 115 lotissement CALA STELLA** à compter du 31 mai 2018.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de COU-TANCES sous le numéro 839157880 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation secondaire auprès du Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 28

**SOCIÉTÉ CIVILE ET IMMOBILIÈRE
PASOLILU**

SCI au capital de 40000,00 Euros
st Jean de Pisciatello, villa Pasolilu
St Jean de Pisciatello
20117 Eccica-Suarella
437817685 R.C.S. Ajaccio
Sigle : sci pasolilu

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16/07/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **ANTON DI BRANCA, MOLINI, 20128 ALBITRECCIA** à compter du 16/07/2018. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 29

CIOSU CALENDINI

SCI au capital de 1000,00 euros
Quartier Bala, Route de Muratello
20147 Porto-Vecchio
435 835 897 RCS Ajaccio

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 août 2018, il a été pris acte de transférer le siège social de la société, à compter du 20 août 2018 au **16 MARINE DE SOLARO, 20240 SOLARO**.

Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :

Objet : Acquisition, construction et location de toute unité ou ensemble immobilier.

Durée : 99 années.

Gérance : Mr CALENDINI LAURENT demeurant 16 Marine de Solaro, 20240 Solaro.

La société sera radiée du RCS de Ajaccio et ré-immatriculée au RCS de Bastia.

N° 30

MEDI INFORMATIQUE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622 €
Siège : Résidence Binda
Batiment B Rue, 20000 Ajaccio
411441728 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 23/07/2018, il a été décidé de transférer le siège social au **9 Cours Jean Nicoli, 20090 AJACCIO**. Mention au RCS de AJACCIO.

N° 31

SCI LVMG

Au capital de 100 €
Siège social : Bât G - Les 4 Portes
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 792 955 213

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Selon délibération d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 Août 2018 de la SCI LVMG enregistrée sous le numéro Siren 792 955 213.

Le siège social est transféré de : Bât G - les 4 Portes - 20137 PORTO VECCHIO, **A l'adresse suivante :** **Résidence Trinit'Alba - La Trinité - 20137 PORTO-VECCHIO,**

A compter du 14 Aout 2018.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Les formalités seront effectuées au Greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio.

Pour Avis, La Gérance.

N° 32

SOLACOR

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège social : Tox, 20270 Tox
514 670 249 R.C.S. Bastia

Aux termes des décisions en date du 2 mai 2018, le président a décidé de transférer le siège social de la société et de modifier l'article 4 des statuts.

Ainsi, à compter du 2 mai 2018, le siège social :

- qui était fixé à TOX [20270]

- est désormais fixé au **4 avenue du Maréchal Foch, ARGENTEUIL [95100]**

En conséquence, la société qui est immatriculée au greffe de BASTIA fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Pontoise.

Pour avis.

AVIS DE CESSION

N° 33

AVIS

Suivant déclaration en date du 17 juillet 2018 à PORTO-VECCHIO, enregistrée à la Direction générale des finances publiques de Corse - Service de la publicité foncière, 6 Parc Cunéo d'Ornano - BP 409 20195 AJACCIO CEDEX 1, le 16 août 2018, sous le numéro A1167, la société AMFISA, société par actions simplifiée au capital de 1.200 euros, dont le siège social est sis Les Quatre Portes, Bâtiment H, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 802 644 088, **a vendu** à la société LABORATOIRE 2A2B, société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 158.250 euros, dont le siège social est sis Les Quatre Portes, Bâtiment H, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 392 844 312, Le fonds de commerce de courtièrage exploité Les Quatre Portes, Bâtiment H, 20137 PORTO-VECCHIO, **Moyennant** un prix de 4.069 euros.

La prise de possession a été fixée au 17 juillet 2018.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au domicile élu LABORATOIRE 2A2B, Les Quatre Portes, Bâtiment H, 20137 PORTO-VECCHIO.

Pour avis,

N° 34

**Cabinet d'AVOCAT
Me GANAYE VALLETTE**

Rés. Les Jardins de Bodiccione C
Bd Louis Campi, 20090 Ajaccio
Tél. 04.95.26.40.36
contact@fgv-avocat.com

**AVIS DE CESSION
D'UN FONDS ARTISANAL**

Suivant acte sous seing privé dressé à AJACCIO en date du 13 août 2018 et enregistré auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AJACCIO le 13 août 2018, dossier 2018 25742, référence 2018 A 01166, la société dénommée AJACCIO CENTRE AUTO, Société à Responsabilité Limitée au capital de 3.000,00 Euros dont le siège social est à AJACCIO [20090], route du Vazzio, lieudit Ricanto, Pont du Ricanto, immatriculée au Registre du Commerce d'AJACCIO sous le numéro 753 853 894, **a cédé** à la société dénommée AUTOECONET, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital de 1.000,00 Euros, dont le siège social est à ALATA [20167], 18 allée des Romarins, lotissement A Castagnola, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 818 199 044 : Un fonds artisanal d'Entretien et réparation de tous véhicules automobiles, achat et vente d'accessoires et équipements automobiles - exploité à Route du Vazzio, Lieudit Ricanto, Pont du Ricanto, 20090 AJACCIO, sous le nom commercial « AJACCIO CENTRE AUTO », et pour lequel le cédant est immatriculé au répertoire des métiers d'AJACCIO sous le numéro 753 853 894 RM 2A, moyennant le **prix** de CENT CINQ MILLE EUROS [105.000,00 Euros] se décomposant comme suit :
* éléments incorporels : QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS [85.000,00 Eur],
* éléments corporels : VINGT MILLE EUROS [20.000,00 Eur].

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 13 août 2018. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale au cabinet d'Avocat de Maître Fanny GANAYE VALLETTE, Avocat au Barreau d'AJACCIO, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour avis et mention,

N° 35

AVIS

Suivant acte SSP en date à Bastia, du 18/06/18, enregistré au SPFE de Bastia le 17/07/18 dossier 2018 21875, référence 2018 A 01059 : Mme Rosa RUIMY, veuve ZATTARA, demeurant à Lucciana [20290], C/O M. Jean-Laurent ZATTARA, résidence Terra Nostra [RCS de Bastia 320 092 513], **a vendu** à la société JSA, SAS au capital de 1.000 € sis Lieu dit Chiosura, 20230 Linguizzetta [RCS de Bastia 839 812 005], un fonds de commerce, connu sous le nom "Chez Rose-Marie", sis et exploité à Linguizzetta [20230], A Foresta, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, objet d'une immatriculation au RCS de Bastia, sous le numéro 320 092 513. Moyennant le **prix** principal de 201.039,92 €. **L'entrée en jouissance** a été fixée au 18/06/18. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au Cabinet de la SCP TOMASI-SANTINI-VACCA-REZZA-BRONZINI DE CARAFFA-TABOU-REAU, société d'Avocats au Barreau de Bastia, 6 boulevard Paoli, 20200, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

N° 36



BALESTRA GUIDI DONATO MARTINAGE

Avocats associés

50, rue Sylvabelle, 13006 Marseille

Par acte sous seing privé en date à Macinaggio du 28 juillet 2018, enregistré au service des impôts des entreprises de Bastia le 07/08/2018, Dossier n° 2018/24189 Référence 2018/A01173 Monsieur QUILICI Christophe demeurant Macinaggio, 20248 ROGLIANO, RCS Bastia 312 592 280 et M. QUILICI Patrice demeurant Macinaggio, 20248 ROGLIANO RCS Bastia 389 924 192. **Ont cédé à BOULANGERIE VILLEREZ**, SASU au capital de 5000 euros, ayant son siège social MACINAGGIO, 20248 ROGLIANO, 839 800 323 RCS de Bastia, un fonds de commerce de Boulangerie, exploité sis à Macinaggio 20248 Rogliano, moyennant le **prix** de 330.000 euros. La **date d'entrée en jouissance** est fixée au 11/06/2018. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : chez Me Stéphanie ANTO-MARCHI 29, rue César CAMPINCHI - 20200 Bastia.

Pour avis,

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 37



L.A.S DISTRIBUTION

sarl au capital de 3000 euros

30 Rue du Pavillon

30150 Roquemaure

821 432 580 RCS Nimes

Aux termes d'un ASSP en date du 31 août 2018 à ROQUEMAURE, la SAS CARREFOUR PROXIMITE FRANCE au capital de 47.547,008 euros dont le siège social est à MONDEVILLE (Calvados), ZI route de Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 345 130 488, **a donné à bail à titre de location gérance** à la SARL L.A.S DISTRIBUTION, référence en en-tête, un fonds de commerce d'alimentation générale type supermarché avec possibilité de snacking, sis et exploité 10 rue du Docteur Pelligrino à AJACCIO (20090), connu sous l'enseigne "CARREFOUR CITY", pour une durée de 1 année à compter du 1er octobre 2018 et pour se reconduire ensuite tacitement pour une durée indéterminée.

N° 38

FIN DE LOCATION GERANCE

Le contrat de location-gérance du fonds de commerce de RESTAURANT licence 4 de débit de boissons, et exploité route de Calenzana 20214 Calenzana à l'enseigne «AUBERGE DU COUCOU», immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 380 372 375 consenti par acte sous seing privé en date à CALVI du 15 février 2018 pour une durée de 1 an, par : Monsieur SERGE RICCO. Demeurant route de Calenzana, 20214 Calenzana. Immatriculé au RCS DE BASTIA sous le numéro 380 372 375. **A :** SARL NKMI 2. Dont le siège est route de Calenzana, 20214 Calenzana. Immatriculée au RCS De Bastia sous le numéro 837 571 603 A pris fin par anticipation à la date du 30 juillet 2018.

Pour insertion.

N° 39

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/07/2018 fait à Ghisonaccia, enregistré au Service des Impôts de Bastia.

Monsieur Noredine AASSAL, demeurant Immeuble Le Concorde, GHISONACCIA **a confié** à la société AN PEINTURE, société par actions simplifiée au capital de 5000 euros, dont le siège social est Immeuble Le Concorde, 20240 GHISONACCIA, en cours d'immatriculation. L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de tous travaux électriques situé à Route de la Mer, Immeuble Le Concorde, 20240 GHISONACCIA ; Pour une durée de 1 an à compter du 23 juillet 2018 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé AN PEINTURE,
Le locataire-gérant.

N° 40

AVIS

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 31/08/2018 il a été mis fin à la location gérance, consentie par acte sous seing privé à Venzolasca en date du 01/09/2010, pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, entre Monsieur Jean Francois Federici, Venzolasca, 20215 Venzolasca au profit de Monsieur Alexandre Garelli, Venzolasca, 20215 Venzolasca portant sur un fonds de commerce de : Débit de boissons sis et exploité au Immeuble le sant anghjulu, 20215 Venzolasca.

Pour unique insertion.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 41

SHUFU

SCI au capital de 1000,00 Euros
29 Rue David d'Angers, 75019 Paris
837974484 R.C.S. Paris

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09/08/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société à **16 MARINE DE SOLARO, 20240 SOLARO** à compter du 09/08/2018 Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes **Objet :** L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location pou toutes autres formes de tous immeubles et bien immobiliers, toutes opérations financières, mobilières ou immobilière de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation Durée : 99 ans Gérance : Monsieur OLIVIER CALENDINI, demeurant 29 RUE DAVID D'ANGERS, 75019 PARIS

Autres modifications :

- il a été pris acte de la nomination de Monsieur LAURENT CALENDINI, demeurant 16 MARINE DE SOLARO 20240 SOLARO en qualité de nouveau Gérant, à compter du 09/08/2018 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur OLIVIER CALENDINI, Gérant démissionnaire La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

N° 42



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

"MLC"

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000 €

Siège social :

Santa Maria di Lota [20200]

Résidence Santa Maria, Miomo

R.C.S de Bastia 812 697 738

DEMISSION DU COGERANT ET ADJONCTION D'ACTIVITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire eu date du 28 Juin 2018, l'associé unique, a constaté la démission de la cogérante Madame Fabrine GAUTHIER, à compter de la même date, Madame Carole GIOVINAZZO demeurant seule gérante de la société, et a modifié en conséquence l'article 10 des statuts et a décidé d'adjoindre à l'objet social l'activité suivante : " soins du corps (LPG) et ce à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts relatif à l'objet social.

Pour Avis, Le gérant.

N° 43

CALA DI FURANA

SARL au capital de 7622,45 Euros

1, route de Bastia

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 421 486 002

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie CRESPIN QUILICHINI le 7 août 2018 contenant cession de parts sociales de la Société CALA DI FURANA, il a été constaté la démission de Mr Jean Marc FORCONI, demeurant à PORTO VECCHIO lieudit Pezza Carda, de ses fonctions de co-gérant de ladite société, reste alors l'unique Gérant, Mr Dominique ROSSI, demeurant à PORTO VECCHIO, Pezza Carda. L'article 17 des statuts est modifié en conséquence. Les formalités seront effectuées au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, Le notaire.

N° 44

FURMAZIONE CORTI ISULA DI CORSICA

SAS à capital variable de 300,00 Euros

Ld Erbaghui, 20250 Corte

831795414 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18/08/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société à **Immeuble Sole é Mare, 850 route Nationale - Moriani Plage, 20230 SAN NICOLAO** à compter du 01/09/2018.

Autres modifications : - il a été pris acte de changer la dénomination de la société. Ainsi, la dénomination sociale de la société est désormais : **FORMAZIONE DU SUD** Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 45

BFC 2B

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Résidence Amurella

Bât A, Montesero, 20200 Bastia

537761314 RCS Bastia

AVIS

Aux termes d'une décision en date du 01/07/2018, l'associé unique a décidé :

- **de remplacer** à compter du 01/07/2018 la dénomination sociale "BFC 2B" par "**Bordeaux Faïence Carrelage**", sigle BFC et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- **de remplacer** à compter du 01/07/2018 l'objet social par Revêtement de carrelage et faïence [sol et murs] et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- **de transférer** le siège social du Résidence Amurella, Bât A, Montesero, 20200 BASTIA au **6 avenue des Quarante Journaux, Résidence les Voiles du Lac, 33300 BORDEAUX** à compter du 01/07/2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.
La Gérance.

N° 46

SOCIETE DES EAUX DE CORSE

SCA au capital de 3.465.000 €

Centre Commercial Castellani

Quartier St Joseph - 20700 Ajaccio

RCS Ajaccio 514 709 211

Aux termes du pv d'AGO du 28/06/2018, l'assemblée générale a décidé de nommer en qualité de Membre du Conseil de Surveillance Monsieur Philippe BOURDEAUX demeurant 1699 chemin de Sauvécane 13320 Bouc Bel Air en remplacement de Monsieur Philippe LE-NORMAND, démissionnaire.

Aux termes du pv du CS du 28/06/2018, Monsieur Philippe BOURDEAUX a été nommé Président du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Alain GROSSMANN démissionnaire.

Pour avis.

N° 47

BARTHISUS

Société par Actions simplifiées

Au capital de 1200 euros

Siège social : Macinaggio

20248 Rogliano

RCS Bastia 808 412 035

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er octobre 2017, Madame MARCHETTI Léa épouse MORETTI demeurant à 2105 avenue Jean Pallet, 13880 VELEAUX a été nommée présidente en remplacement de Monsieur THIBAUDEAU Marc Michel demeurant à Hameau de Frisolaccio, 20222 BRANDO démissionnaire à compter du 30 septembre 2017.

L'article 13 et 22 des statuts ont été corrélativement modifiés.

Le reste de l'article reste inchangé.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

ICN : Annonces légales
Tél : 04 95 32 04 40

N° 48



AVIS DE MARCHÉ n° 14/2018

1 - NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaitella
20200 Ville di Pietrabugno
Tél : 04.95.32.88.32.
Fax : 04.95.32.66.11.

Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>
courriel : commune-villepietrabugno@wanadoo.fr

2 - MODE DE PASSATION :

Procédure adaptée [Article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics]

3 - OBJET et DUREE DU MARCHÉ : Le présent marché d'une durée de 4 ans est allotté. Il concerne la souscription et la gestion d'un contrat d'assurance couvrant les risques :

Dommages aux biens CPV 66515200-5 - Lot 1 ;
Responsabilité civile CPV 66516000-0 - Lot 2 ;
Parc automobile CPV 66514110-0 - Lot 3.

4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES :

Se référer au règlement de la consultation.

5 - ACCES AU DCE :

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur :

<https://www.marchés-sécurisés.fr> et sur le site <http://www.pietrabugno.com>.

6 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO
Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 32
Courriel : marchespublics@pietrabugno.com.

7- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Cabinet AFC CONSULTANTS
« le concorde » 345 rue Pierre Seghers
84000 AVIGNON - Tél : 04 90 89 88 17
mail : contact@afc-consultants.com.

8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :

Les offres peuvent être adressées ou remises soit sur un support papier à l'adresse suivante : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO, soit déposées par voie électronique sur le profil acheteur :

<https://www.marchés-sécurisés.fr>.

9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

La date limite de réception des offres est fixée au 21 septembre 2018 - 12h00.

N° 49

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE DU FORAGE DE MORTEDA 2

Commune de MERIA

(projet poursuivi par la commune de MERIA)

1ère parution,

DURÉE des ENQUÊTES [arrêté préfectoral n° 307-2018 du 27 juillet 2018] :

Pendant 22 jours consécutifs, du lundi 10 septembre 2018 au lundi 1er octobre 2018 inclus, se dérouleront, sur le territoire de la commune de MERIA :

* l'enquête publique préalable :

- à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux dans un but d'intérêt général,

- à l'instauration des périmètres de protection de la ressource en eau destinée à la consommation humaine,

* l'enquête parcellaire conjointe en vue de l'autorisation du projet d'alimentation en eau potable de la commune de MERIA à partir du forage de Morteda 2.

SIÈGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

* Mairie de MERIA.

Le public pourra prendre connaissance du dossier, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, et consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par correspondance, pendant la durée des enquêtes, au commissaire enquêteur en mairie de Meria pour y être annexées.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 5 juin 2018] :

Madame **Josiane CASANOVA**, expert foncier et immobilier, recevra le public en mairie de MERIA, selon les modalités suivantes :

lundi 10 septembre 2018, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

lundi 1er octobre 2018, de 9 h 00 à 12 h 00.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de Madame le Maire de MERIA - Tél : 04 95 31 78 69.

A l'issue des enquêtes, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'opération projetée sera tenue pendant un an à la disposition du public en mairie de MERIA, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

PROCHAINE PARUTION

ICN - 06/09/2018 - N°6734

N° 50



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

1ère parution,

Par arrêté n° en date du 2018, de Monsieur le Maire a prescrit, une enquête sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme [zone industrielle du Vazzio].

Madame **Catherine FERRARI** a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 10 septembre 2018 à 9 heures au jeudi 11 octobre 2018 [clôture de l'enquête à 17 heures]**.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public aux Services Techniques de la Mairie, 6 Boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO pendant 30 jours consécutifs, sauf les samedis, dimanches et jours fériés, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.ajaccio.fr>, rubrique « modification n°1 du PLU », ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre propositions :
- sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Madame la commissaire-enquêteur, Direction Générale des Services Techniques 6 Boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO

- sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/906> ou par courrier électronique envoyé à l'adresse : enquete-publique-906@registre-dematerialise.fr

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public, à la Direction Générale des Services Techniques 6 Boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO, pour recueillir les observations aux dates et heures suivantes le :

- Lundi 10 septembre 2018 de 9 H à 12 H

- Jeudi 20 septembre 2018 de 14 H à 17 H

- Mardi 02 octobre 2018 de 9 H à 12 H

- Jeudi 11 octobre 2018 de 14 H à 17 H

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la commune d'Ajaccio et sur le site internet <https://www.ajaccio.fr>, rubrique modification n°1 du PLU pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

N° 51



AVIS DE MARCHÉ CCAS N° 02/2018

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Centre Communal d'Action Social de Ville di Pietrabugno
Hameau de Guaitella
20200 Ville di Pietrabugno
Tél : 04.95.32.88.39 Fax : 04.95.32.66.11

Mél : marchespublics@pietrabugno.com

Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>

2 - MODE DE PASSATION :

Procédure adaptée [Article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics]

3 - OBJET DU MARCHÉ : Travaux de rénovation et de remise aux normes d'un appartement de type F3 - Bat C - Immeuble le Plein ciel - Ville Di Pietrabugno.

4 - DEVOLUTION EN MARCHES SEPARES :

Informations sur les lots :

Lot n°1 : Gros oeuvre/maçonnerie/carrelage.

Lot n°2 : Menuiserie intérieure extérieure/ serrurerie.

Lot n°3 : Plaquiste/peinture/nettoyage.

Lot n°4 : Electricité courants forts/faibles.

Lot n°5 : Plomberie/chauffage/ventilation/climatisation.

5 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES :

Se référer au règlement de la consultation.

6 - ACCES AU DCE :

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur :

<https://www.marchés-sécurisés.fr> et sur le site <http://www.pietrabugno.com>.

7 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO
Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 32

Courriel : marchéspublicsvdp@orange.fr

8 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUE - MAITRISE D'OEUVRE :

PLAN.NET Architecture - Architecte DEAHMONP - Résidence le Beau Lieu - Bât D - Route du cap - 20200 Pietranera - Personne physique représentant la maîtrise d'oeuvre : Florence BIEWESCH - Mail : florence.biewesch@live.fr

9 - VISITE DES LIEUX :

Les candidats devront s'adresser à la personne ci-dessus désignée.

10 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :

Les offres peuvent être adressées ou remises sur un support papier à l'adresse suivante : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO.

11 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

La date limite de réception des offres est fixée au 19 Septembre 2018- 12 h 00.

12 - DATE D'ENVOI DE LA VIS DE LA PUBLICATION :

23 Août 2018.

Le Président, Michel ROSSI.

N° 52



AVIS INFRUCTUEUX

COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. le Président du Conseil Exécutif
 Direction de la Commande Publique
 Service de gestion des procédures de marchés
 11, bis Rue Del'Pellegrino
 BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX
 Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
 mèl : jean-laurent.forni@corsedusud.fr
 web : <http://www.isula.corsica>

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe
L'avis implique un Accord-Cadre

Objet : Achat de pièces détachées d'origine (ou équivalent) et de consommables d'origine (ou équivalent) pour les matériels de débroussaillage et leur maintenance (16 lots).

Référence acheteur : MAB 2018-027

Nature du marché : Fournitures

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 34913000 - Pièces détachées diverses

Complémentaires : 42670000 - Pièces et accessoires de machines-outils

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
 Villa Montépiano
 20407 Bastia - Cedex
 Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Conformément aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA, un référé contractuel peut être introduit après la signature du marché, dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché.

- En référence à l'arrêté d'assemblée du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 « Département du Tarn-et-Garonne », un recours en contestation de validité du marché peut être formulé auprès du Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché, assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L 521-1 du Code de Justice Administrative.

- Par ailleurs, en application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, un recours pour excès de pouvoir peut être intenté auprès du TA de Bastia, dans un délai de deux mois, à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Attribution du marché

Valeur totale du marché (hors TVA) LOT N° 2 - Pièces détachées d'origine (ou équivalent) pour les matériels de marque HUSQVARNA et leur maintenance - Secteur de Calvi et Corte

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

LOT N° 5 - Pièces détachées d'origine (ou équivalent) pour les matériels de marque HUSQVARNA et leur maintenance - Secteur de Bastia

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

LOT N° 8 - Pièces détachées d'origine (ou équivalent) pour les matériels de marque STIHL et leur maintenance - Secteur de Sartène

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

LOT N° 9 - Pièces détachées d'origine (ou équivalent) pour les matériels de marque HUSQVARNA et leur maintenance - Secteur de Sartène

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

LOT N° 10 - Pièces détachées d'origine (ou équivalent) pour les matériels de marque STIHL et leur maintenance - Secteur de Porto-Vecchio

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

LOT N° 11 - Pièces détachées d'origine (ou équivalent) pour les matériels de marque HUSQVARNA et leur maintenance - Secteur de Porto-Vecchio

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

LOT N° 13 - Consommables d'origine (ou équivalent) pour les matériels de marque HUSQVARNA - Secteur Haute-Corse

Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.

Renseignements complémentaires

Le pouvoir adjudicateur décide de déclarer infructueux les lots ci-dessus par décision en date du 00/08/2018

Envoi le 16/08/18 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur

<http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 53

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur : Association A Murza, Les Terrasses du FANGO, 20200 BASTIA.
Objet du marché : Aménagement d'un plateau de bureaux à Rte d'Agliani, 20200 Bastia.

Mode de passation : Procédure adaptée (article 27 du Décret n°2016-360 du 25mars 2016 relatif aux Marchés Publics)

Décomposition des lots : 6 lots : menuiseries, électricité, plomberie, réseaux informatique, cuisine, peinture.

Durée des travaux : 9 semaines englobant la période de préparation

Modalité d'obtention du dossier de consultation :

Le Dossier de Consultation des Entreprises peut être téléchargé par contact téléphonique au 06 10 81 03 43 ou par mail à l'adresse : dsilvani.amurza@gmail.com

Date limite de réception des offres : Vendredi 14 septembre 2018

Date d'envoi à la publication : lundi 15 août 2018

N° 54

Cabinet VALLI & PINELLI

Avocats Associés au Barreau de NICE
 17 avenue Georges Clemenceau - 06000 NICE
 Tél 04 93 92 67 00 - Fax 04 93 92 67 92

Maître Corinne ROUDIERE

Avocat au Barreau de BASTIA
 13, rue César Campinchi - 20200 BASTIA
 Tél : 04 95.32.83.15 - Fax : 04 95.32.83.18

LA MISE EN

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

A BORG, Route du Cordon Lagunaire « Pineto »,
 d'un hébergement de type bungalow de trois pièces,
 sis en rez-de-chaussée, d'une superficie de 30,65 m2,

ADJUDICATION

JEUDI 18 octobre 2018 à 11h

au Tribunal de Grande Instance de BASTIA
 Palais de Justice de BASTIA, Rond Point de Moro Giafferi, 20407 BASTIA

Les enchères ne peuvent être portées que par le Ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de BASTIA

Cette vente a lieu à la requête de :

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE

Société Anonyme immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 542 029 848,

Dont le siège est sis 19 Rue des Capucines, 75001 - PARIS,

Prise en la personne de son représentant légal en exercice,

Domicilié ès qualités audit siège,

Ayant pour Avocat postulant constitué, Maître Corinne ROUDIERE, du Barreau de BASTIA, y demeurant 14, rue César Campinchi, 20200 - BASTIA

et pour avocat plaçant Maître Marilyn PINELLI, membre de l'Association VALLI & PINELLI, du Barreau de NICE,

Désignation :

A BORG, route du Cordon Lagunaire lieudit Pineto dans un ensemble immobilier

comprenant 302 hébergements, le lot numéro 262, correspondant à un hébergement

de trois pièces, d'une superficie de 30,65 m2, portant le numéro P32 situé au

rez de chaussée et les 29/10 000èmes des parties communes générales,

L'huissier chargé de l'établissement du PVD précisant que cette propriété consiste

en un bungalow mitoyen, situé côté Est dans le camp de vacances BELAMBRA et

que ce logement est loué l'été par la plateforme de réservation du camp de vacan-

ces BELAMBRA basée sur PARIS,

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent,

s'étendent, poursuivent, et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances,

dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout

matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble pas destination, et tout droit et toute

servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir,

sans aucune exception ni réserve.

Occupation : Les biens sont inoccupés.

Mise à prix : 30.000 € (trente mille euros), outre les charges et clauses et conditions

énoncées au cahier des conditions de vente

Consultation des conditions de vente de l'ensemble immobilier : Les clauses et

conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente, qui

peut être consulté au cabinet de l'avocat constitué du poursuivant, Maître Corinne

ROUDIERE ou auprès du Greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal de

Grande Instance de BASTIA, où il a été déposé le 7 février 2018 [RG 18/00004].

Visites sur place sous la conduite de la SCP Michel FILIPPI & Sébastien FILIPPI, Huis-

sier de justice à BASTIA :

- le jeudi 13 septembre 2018 de 14h30 à 15h30

- le jeudi 20 septembre 2018 de 14h30 à 15h30

Il est inutile de prendre rendez-vous.

Merci éventuellement d'ajouter

Consignation : les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication

remettre à l'Avocat par eux chargé d'encherir, un chèque de banque ou une caution

bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix.

Frais de mainlevée : Si aucune procédure de distribution du prix d'adjudication n'est

ouverte, l'adjudicataire fera son affaire personnelle de la radiation des inscriptions.

Frais de poursuite de vente : L'adjudicataire supportera en sus du prix d'adjudication

tous les frais et débours exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits, hono-

raires, émoluments, et les règlera sur quittance de Me ROUDIERE, Avocat pour-

suisant la vente. Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus

sur la vente, enregistrement ou TVA.

N° 55

COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

Mention d'affichage en Mairie d'une délibération

Par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2018, la Commune de San Martino di Lota a institué un droit de préemption urbain renforcé sur la totalité des zones urbaines et d'urbanisation future délimitées par le plan local d'urbanisme (PLU), ainsi que sur les constructions existantes en zone N.

Cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un (1) mois mini-

imum. Cette délibération et les documents auxquels elle fait référence peuvent être

consultés à la mairie de San Martino di Lota aux horaires d'ouverture au public.

N° 56



PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DE DECISION

Réunie le 27 juillet 2018 au sein de la préfecture de la Haute-Corse, la commission départementale d'aménagement commercial a donné un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale avec permis de construire pour la création d'un drive de 11 pistes et 538,50 m² de surface affectée au retrait de marchandises, situé sur la commune de Lumio.

Article L752-17 du code de commerce

«I. Conformément à l'article L. 425-4 du code de l'urbanisme, le demandeur, le représentant de l'État dans le département, tout membre de la commission départementale d'aménagement commercial, tout professionnel dont l'activité, exercée dans les limites de la zone de chalandise définie pour chaque projet, est susceptible d'être affecté par le projet ou toute association les représentant peuvent, dans le délai d'un mois, introduire un recours devant la Commission nationale d'aménagement commercial contre l'avis de la commission départementale d'aménagement commercial. La Commission nationale d'aménagement commercial émet un avis sur la conformité du projet aux critères énoncés à l'article L. 752-6 du code de commerce, qui se substitue à celui de la commission départementale. En l'absence d'avis exprès de la commission nationale dans le délai de quatre mois à compter de sa saisine, l'avis de la commission départementale d'aménagement commercial est réputé confirmé. A peine d'irrecevabilité, la saisine de la commission nationale par les personnes mentionnées au premier alinéa du présent I est un préalable obligatoire au recours contentieux dirigé contre l'autorité administrative compétente pour délivrer le permis de construire. Le maire de la commune d'implantation du projet et le représentant de l'État dans le département ne sont pas tenus d'exercer ce recours préalable. (...)».

Fait à Bastia, le 1er Août 2018
Le Préfet, président de la CDAC,
Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,
Fabien MARTORANA

N° 57



AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Haute-Corse

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant les travaux d'aménagement de la route départementale n° 84 du PK38 au PK54,4 sur la commune d'Albertacce a été présentée par la Collectivité de Corse.

L'autorisation a été délivrée au titre du code de l'environnement, par arrêté préfectoral n° 2B-2018-07-18-006 en date du 18 juillet 2018.

Le pétitionnaire a été autorisé à procéder aux travaux suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, copie en est déposée en mairie d'Albertacce et peut y être consultée.

En outre, pendant la durée minimale d'un mois, un extrait de l'arrêté est publié par voie d'affichage à la mairie d'Albertacce en vue de l'information des tiers et des propriétaires intéressés.

Fait à Bastia,
Le Préfet de la Haute-Corse,
Le Chef du Service Eau-Biodiversité-Foret.

N° 58

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTES CONJOINTES IMPLANTATION DE REGARDS VENTOUSE ET DÉBITMÈTRE SUR LA PRISE D'EAU DU BEVINCO

Commune d'Olméti di Tuda

(projet poursuivi par la communauté d'agglomération de Bastia)

Par décision motivée du commissaire enquêteur, en date du 6 août 2018, les enquêtes publiques prescrites par l'arrêté n° 267-2018 du 26 juin 2018, ouvertes initialement du lundi 23 juillet 2018 au lundi 20 août 2018 inclus, sont prolongées d'une durée de quinze jours, soit jusqu'au mardi 4 septembre 2018 inclus.

Cette prolongation sera portée à la connaissance du public au plus tard à la date initialement prévue pour la fin de ces enquêtes, soit le lundi 20 août 2018, par voie d'affiches et éventuellement, par tout autre procédé, en mairie d'Olméti di Tuda et dans les locaux de la communauté d'agglomération de Bastia.

Outre les dates prévues par l'arrêté du 26 juin 2018 précité et l'avis d'ouverture d'enquêtes conjointes précédemment affiché, Monsieur François-Marie SASSO, commissaire enquêteur, recevra le public dans les locaux de la communauté d'agglomération de Bastia selon les modalités suivantes :

* mardi 4 septembre 2018, de 14 h 00 à 17 h 00.

N° 59



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. le Président du Conseil Exécutif
Direction de la Commande Publique
Service de gestion des procédures de marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino
BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30

Référence acheteur : MAB 2018-065

L'avis implique un marché public

Objet : Acquisition de matériels pour le Laboratoire de la Voirie de la Collectivité de Corse (2 lots)

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché :

Lot N° 1 - Acquisition d'une rectifieuse automatique d'éprouvettes cylindriques en béton

Lot N° 2 - Acquisition d'une étuve de laboratoire pour le séchage des matériaux

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

20% DELAI DE LIVRAISON

80% PRIX

Remise des offres : 10/09/18 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 08/08/2018

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 60

CABINET MORELLI-MAUREL & ASSOCIES Avocats Associés à la Cour

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO

Le JEUDI 18 OCTOBRE 2018 à 8H30

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance d'AJACCIO où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci-après :

SUR LA COMMUNE DE BASTELICACCIA (CORSE-DU-SUD)

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
B	1641	VERGHIA	16a94ca
B	1646	VERGHIA	02a22ca

Un terrain portant le numéro 5 du lotissement dénommé « Verghia » sur lequel est édifée une maison individuelle de type F4 d'une surface habitable de 137,55m²

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 125.000,00 €

Visites prévues le 18 septembre 2018 de 14H30 à 15H30 par Maître Roberto RUDI Huissier de Justice, 6 avenue Pascal Paoli 20176 AJACCIO 1 [tel 04.95.20.93.72]

Les enchères seront reçues par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'AJACCIO, après l'accomplissement des formalités prévues par la loi à la date ci-dessus indiquée, sur le lotissement et la mise à prix ci-dessus mentionnées

L'avocat se fera remettre préalablement à la vente, contre récépissé, un chèque de banque ou une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance d'AJACCIO où le cahier des conditions de vente est déposé - Au cabinet MORELLI-MAUREL & ASSOCIES ou sur le [site internet : cabinet-retali.com](http://site-internet.cabinet-retali.com)

N° 61



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval, BP 215 - 20187 AJACCIO CEDEX 1.

Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Amélioration des rendements du Sud-Est de la Corse.

Numéro de référence : 18S0043

Date limite de remise des offres : 21 septembre 2018 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.ct-corse.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27 août 2018

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 62

SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS ABELI

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 16 000 euros
Siège social et de liquidation :
Zone Industrielle du Vazzio n°16,
20090 AJACCIO
378 851 919 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Eric, Gil, ABELI, demeurant Lieudit Casaccia, 20129 BASTELICACCIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, Zone Industrielle du Vazzio n°16, 20090 AJACCIO, adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur

N° 63

ALIBI INFORMATIQUE

SARL au capital de 7622,45 Euros
rue Henri Maillot
Résidence Panoramic
Bat A, 20000 Ajaccio
417671567 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'AGE en date du 23/07/2018 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 23/07/2018, nommé en qualité de liquidateur Madame Sandrine Botez Zaragoza, rue Henri Maillot, Résidence Panoramic Bat A, 20000 Ajaccio et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Ajaccio.

N° 64

SARL M.I 2B

SARL au capital de 2000,00 Euros
33 Boulevard Paoli,
33 Boulevard Paoli, 20290 Bastia
752227249 R.C.S. Bastia

Par décision de L'AGE en date du 23/03/2018 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/05/2018, nommé en qualité de liquidateur Monsieur albert MICHEN, Impasse du 11 novembre, 37460 GENILLE et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 65

LE POTAGER DE CAROLINE

SARL Unipersonnelle
Au capital de 1000,00 Euros
cavone villa medori
20240 Ventiseri
799827191 R.C.S. Bastia

Par décision de L'AGE ; Associé Unique en date du 31/12/2017 il a été décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2017, nommé en qualité de liquidateur Mademoiselle caroline medori, cavone, 20240 Ventiseri et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 66

I MARI

Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 euro
Siège social : Route de l'Aéroport
Immeuble Guidoni
20290 LUCCIANA
539501544 RCS BASTIA

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 JUILLET 2018, il résulte que : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20 JUILLET 2018 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur M. Nicolas VINCENTI, demeurant 44 Boulevard Graziani - 20200 BASTIA, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est 44 Boulevard Graziani - 20200 BASTIA, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis

AVIS DIVERS

N° 67



AVIS DE NOMINATION D'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Par ordonnance rendue par Monsieur le Président du tribunal de commerce d'AJACCIO en date du 22 août 2018, Monsieur Michel COSSU, demeurant lieu-dit Confina - Près de la pharmacie - Plaine de Peri - 20167 PERI, a été nommé administrateur provisoire, sans durée limitée, en lieu et place de Monsieur Jean Julien COSSU, des sociétés suivantes :

- SARL WORLD R'COMPOSITES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO n° 515 342 822 et dont le siège social est sis lieu-dit Padighioni - Plaine de Peri - 20167 PERI ;
- SARL PERFORMANCE COMPOSITES MEDITERRANEEN, immatriculée au registre du commerce et des industries d'AJACCIO n° 480 993 740 et dont le siège social est sis Parc d'Activité la Gravona - lieu-dit Sinale - 20167 TAVACO.

L'administrateur provisoire.

Pour avis.

N° 68

DÉSIGNATION D'UN LIQUIDATEUR

Par Jugement du 2 juillet 2018 le Tribunal de Commerce d'Ajaccio a annulé l'ordonnance du Président rendue le 25 juillet 2017 qui renouvelait le mandat du Liquidateur de la SARL Résidence DOLCE MARE Immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le N° 317 401 248, et a désigné Monsieur Jean Loup MATELLI, demeurant 64 Route de San Martino - 20200 BASTIA, en qualité de Liquidateur de la SARL Résidence DOLCE MARE, Immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le N° 317 401 248.

Le Liquidateur,

N° 69

NOUVELLE MARINA D'ALERIA Sigle : N.M.A.

SAS au capital de 1.802.932 €
Siège social : Padulone
20270 Aléria
533 946 992 RCS Bastia

En date du 17/07/2018, l'Actionnaire Unique a nommé en qualité de nouveau Président M. Rémy HOUE demeurant 264 impasse des Bruyères, 06370 Mouans-Sartoux, en remplacement de M. Bernard CABOT, démissionnaire. Modification au RCS de Bastia.

N° 70

LA FACCIATA

SAS au capital de 5000 €
Siège social : 10 chemin de benciugnu,
Trinité, 20137 Porto-Vecchio
828 807 800 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/08/2018, l'A.G.E des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société, malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Pour avis, La Présidente.

N° 71

L'ALLEGRIA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : Ventiseri
20240 Ghisonaccia
347 399 925 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal des délibérations d'une Assemblée Générale Extraordinaire, régulièrement convoquée et tenue le 2 JUILLET 2018, les associés ont décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 12 juillet 2117, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 72

AVIS

Mme MUZZARELLI Angèle, Monique demeurant Champ de Foire, FRANCARDO 20236 (CORSE) agissant au nom de son enfant mineur MUZZARELLI Lucas-Franck né le 17/12/2001 à NICE 06000 dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de MALTESE afin qu'il s'appelle à l'avenir MALTESE-MUZZARELLI.

N° 73



B. LEONELLI

Avocat
5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

"MLC 2"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 €
Siège social : Bastia (20200)
24 Bd Paoli
R.C.S de Bastia 831 047 592

DEMISSION DU COGERANT ET ADJONCTION D'ACTIVITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 28 Juin 2018, il a été constaté la démission de la cogérante Madame Fabrine GAUTHIER, à compter de la même date, en conséquence de quoi Madame Carole GIOVINAZZO demeure seule gérante de la société, pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Pour Avis, Le gérant.

N° 74

ENVOI EN POSSESSION

En l'absence de l'existence
d'héritiers réservataires
Article 1378-1
du Code de procédure civile

Par testament du 24/04/2012 déposé au rang des minutes de Maître Pierre Dominique SUZZONI, notaire à AJACCIO [2017] 7 Cours Napoléon BP 317, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO, le 13/08/2018, Madame GRISONI Catherine fabienne Rosette demeurant de son vivant à AJACCIO [20000] 10 Cours Général fiorella, née le 21/03/1925 à AJACCIO et décédée le 01/03/2018 à AJACCIO, veuve de Monsieur COLIN Marcel, a institué pour légataire universel Madame GRISONI Marie-Magdalena Béatrice demeurant à AJACCIO [20000] 11 rue Colomba. Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter du 13/08/2018 entre les mains du Notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis, Maître Pierre-Dominique SUZZONI.

N° 75

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par M. Pierre ABELI demeurant Route de Cala Di Sole, Scudo, 20000 AJACCIO, à la société dénommée SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS ABELI, sarl au capital de 16 000 euros, dont le siège social est Zone Industrielle du Vazzio n°16, 20090, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 378 851 919, suivant acte SSP à Ajaccio du 29 juin 1990 enregistré à Ajaccio RD, le 9 juillet 1990, Folio 102, Bordereau 990/2, du fonds artisanal de "Vente au détail d'instruments de pesage", sis Zone Industrielle du Vazzio n°16, 20090 AJACCIO, a pris fin le 30 juin 2018.

Pour avis, le locataire-gérant.

AVIS DIVERS

N° 76



JURIDICALIS

SELARL d'avocats

19 rue de la République
13002 Marseille

ORGANIGRAM Société par actions simplifiée Capital : 15.244,90 € Siège social : 27 boulevard Fred Scamaroni - 20000 Ajaccio SIREN 046 320 206 R.C.S Ajaccio Suivant délibérations de l'associée unique en date du 06/08/2018, Monsieur Antony PER-RINO demeurant route des Sanguinaires - Villa Tavia - 20000 Ajaccio a été nommé président de la société à compter du 06/08/2018 en remplacement de Madame Catherine CELERI dont les fonctions ont pris fin le même jour. Dépôt légal au Greffe d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 77

MODIFICATION STATUTS

Suivant acte SSP en date du 1er juillet 2018, l'actionnaire unique de la **SAS ECO COS**, SAS au capital de 1.000 € dont le siège social est sis Lieu dit Bicali à PIGNA (Haute Corse), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le n° 818.404.089 a décidé :

- d'adopter comme nouvelle dénomination sociale : COSTA CLIMATISATION PLOMBERIE

- d'étendre l'objet social de la société aux activités de climatisation, plomberie, électricité, chauffage et énergies renouvelables

- de transférer le siège social au : 12 lot I Campucci - Rue des Girolles - BORGIO

N° 78

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI, Notaire Associé, membre de la Société Civile Professionnelle « Sophie CRESPIN-QUILICHINI, Notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de PORTO VECCHIO (Corse du Sud), Route d'Arca, le 30 juillet 2018, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE par : Mr Dominique POLI, gérant de société, et Mme Sylvie DELPECH, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à PORTO VECCHIO [20137] 20 Corniche SAN GIORGIO MARINA DI FIORI, nés : Mr à PORTO VECCHIO [20137] le 23/10/1949, Mme à MARMANDE [47000] le 03/03/1951. Mariés à la mairie de MARMANDE le 30/06/1972 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Tous deux de nationalité française.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial de Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.



DEPOSEZ

vos annonces à :

al-informateurcorse@orange.fr

N° 79

ENVOI EN POSSESSION

Article 1378-1 Code de procédure civile

Suivant testament olographe en date du 9 août 2018, Madame Marie Thérèse NICOLI, en son vivant retraitée, demeurant à SAN-GAVINO-DI-CARBINI [20170] Suartello GIALLA, veuve de Monsieur Antoine Jules LUCIANI et non remariée, née à TEBESSA [ALGERIE], le 26 novembre 1925, décédée à BONIFACIO [20169], le 4 mars 2018, a institué plusieurs légataires universels.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane VOGLIMACCI, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle « Stéphane VOGLIMACCI, notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à PROPRIANO (Corse du Sud) Résidence du Port, 2 Rue des pêcheurs, le 9 août 2018, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane VOGLIMACCI, Notaire à PROPRIANO [20110] Résidence du Port, 2 Rue des pêcheurs, référence CRPCEN : 20019, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 80

ALBA

Société Civile Immobilière
au capital de 200,00 €
Siège social : 32 Cours Paoli
20250 CORTE
RCS BASTIA 478 379 688

Par acte sous seing privé, à Corté le 27 août 2018, la collectivité des Associés a décidé de transférer le siège social à Corté 20250, Chez BARQ André-Louis, 7 lotissement Saint Antoine, Route du Calvaire à compter du 27 août 2018.

L'article 4 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 4 : Siège social

- Ancienne mention :

Le siège social est fixé à Corté 20250, 32 Cours Paoli.

- Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à Corté 20250, Chez BARQ André-Louis, 7 lotissement Saint Antoine, Route du Calvaire.

Le dépôt sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le Gérant

N° 81

CHANGEMENT GERANT

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er juillet 2018, les associés de la **SARL RESPOT** (SIREN 419 727 631) dont le siège social est sis Chez Monsieur Anthony BAGGIONI - 30, Lot Les Parcs de Porto Vecchio - 20137 PORTO VECCHIO ont décidé la modification suivante avec effet au 1er juillet 2018 :

- **Changement de Gérant** : les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Jean François LADU de ses fonctions de Gérant et nommé en ses lieu et place Monsieur Anthony BAGGIONI demeurant 30, Lot Les Parcs de Porto Vecchio - 20137 PORTO VECCHIO

Pour Avis

CREATION SOCIETE

N° 82



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

Email : cabinet.leonelli@wanadoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 21 Août 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale :

" SCI M.L.C. IMMO"

Siège social : Les Terrasses du Belvédère - Bât A - [20200] Ville di Pietrabugno.

Objet social : L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée de la société : 99 années à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S.

Capital social : 1.000 €.

Gérance : Madame **Carole GIOVINAZZO**, demeurant à Ville di Pietrabugno [20200], Les Terrasses du Belvédère, Bât A.

Immatriculation de la société au R.C.S de BASTIA.

Pour avis, Le Gérant.

N° 83

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Porto-Vecchio du 27/08/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : **ACQUASYSTEM**

Siège : 11 Rue du Maréchal Juin, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés (RCS)

Capital : 1 000 euros

Objet : Travaux d'installation d'eau et de Gaz en tous locaux

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Olivier, Jean, BELTRAND-GIORGI, né BELTRAND, né le 17/05/1976 à CANNES, demeurant 16 rue du Maréchal Juin 20137 Porto-Vecchio.

La Société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

POUR AVIS, Le Président

N° 84

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la **SARL : LES BAINS D'ORIENT** sous le sigle "LES BAINS D'ORIENT" au capital de 2000 euros. **Forme** : SARL. **Siège social** : Route Royale 20600 Bastia. **Objet** : LE SOIN DU CORPS

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia. **Gérant** : Madame SIHAME KRIMI demeurant Résidence Paese Nuovo Bt G1 - Appart 160 - 20600 BASTIA nommée pour une durée indéterminée.

N° 85

E FIDUEST

Partenaires Conseil

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/08/2018 à BASTIA [20], il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée

DENOMINATION : **AZAZÉ BASTIA**

SIÈGE SOCIAL : Résidence Bella Vista - Bât. A - Rue Paratojo à 20200 BASTIA.

OBJET : Dans le cadre de la loi numéro 2005-841 du 26 juillet 2005 et de ses extensions à venir, la fourniture à titre exclusif de services au domicile des particuliers ou dans l'environnement immédiat du domicile s'ils contribuent au maintien à domicile des personnes.

DURÉE : 99 années

CAPITAL : 2.000 Euros

GERANCE : Madame Sabrina ESPOSITO, demeurant Bella Vista - Bât. A, rue Paratojo à 20200 BASTIA.

IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

N° 86

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à OCHJATANA du 14 août 2018, il a été créée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale : **LECCE**

Durée : 99 ans

Siège social : Piazza Paola - 20226 OCHIATANA.

Capital social : 6.000 €

Objet : La prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, financières et immobilières ; La gestion de ces intérêts et participations ; Toutes opérations financières quelconques.

Président : Madame **GUIRONNET Laetitia, Michèle, Géraldine**, demeurant à BELGODERE [20226], Route de Belgodère, Lieu-dit Ombria

Immatriculation : R.C.S. de BASTIA.

Pour avis

N° 87

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique du 08/08/2018 reçu par Me Christelle BAUDRILLARD officiant à CHAUNY [02300] il a été constitué une SCI :

Dénommée : **S.CORS'ONE**

Siège social : Piscia Rossa San Giovanni 20167 APPIETTO

Capital : 110.000 €

Objet : Propriété, gestion, de l'immeuble sis à VILLANOVA, lotissement Punta d'Aquilone, administration, exploitation des biens sociaux, ouvertures de crédits.

Gérant : M. SCORSONE Jacques 774 Chemin des Vignoux 34160 GALARGUES

Co-Gérant : Mme COLONNA D'ISTRIA Ghislaine 774 Chemin des Vignoux 34160 GALARGUES.

Cession des parts sociales : Cession des parts libres uniquement entre associés.

Agrement à l'unanimité.

Durée : 90 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.



DERNIERES MINUTES

N° 88



Etude de Maîtres Antoine GRIMALDI Jean-Yves GRIMALDI

Notaires associés

2 Rue Chanoine Colombani
20200 BASTIA

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jean-Yves GRIMALDI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 20 août 2018, enregistré à BASTIA, le 23 août 2018, Référence 2018N350, a été cédé par :

La Société dénommée **ABL**, Société à responsabilité limitée au capital de 6000 €, dont le siège est à BASTIA (20200), Cardo Village, identifiée au SIREN sous le numéro 788984896 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

A la Société dénommée **MZ**, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €, dont le siège est à FURIANI (20600), lotissement Domijo, Lieudit Tintoraghju, identifiée au SIREN sous le numéro 839955242 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Désignation :

Le fonds de commerce de petite restauration-bar à vins sis à BASTIA - 20200 - Rue de l'ancienne poste, lui appartenant, connu sous le nom commercial "**LE PETIT ZINC**", et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 788984896, ce fonds comprenant :

- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés.

- Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à BASTIA 20200 - Rue de l'ancienne poste, où le fonds est exploité.

- La licence de 2ème catégorie, devenue depuis la réforme sur les licences intervenues en 2016, une licence III, ainsi qu'une licence restaurant, ayant fait l'objet d'une déclaration d'ouverture

à la Mairie de BASTIA le 17 décembre 2012 pour une ouverture à compter du 2 janvier 2013.

- Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation, dont un inventaire daté du 31 décembre 2017 descriptif et estimatif certifié sincère et véritable par les parties est joint aux présentes.

- Le présent fonds est vide de toutes marchandises.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (185.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT CINQUANTE-CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (155.500,00 EUR),

- au matériel pour VINGT-NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (29.500,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis
Le notaire

N° 89

CREPERIE A SPUSATA

Plage de Sagone
20118 SAGONE

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location gérance du fonds de commerce de "Restauration ,Crêperie" sis et exploité à Plage de Sagone 20118 Coggia, confiée par acte sous seing privé en date du 26/06/2018 , PAR la société A SPUSATA Sarl au capital social de 52 500.000 Euros, représentée par Mlle Veronique FIESCHI, siège social Plage de Sagone 20118 Coggia, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 442 764 171 ; à Monsieur Nicolas Paul SOULAGES, Immatriculé 824 267 694 00027 demeurant rue du Pigeonnier 05400 Montmaur, a pris fin le 31/08/2018 suivant acte sous seing privé du 31/08/2018.

Pour avis

lotissement lanciatojo lot 12
allée des mimosas
06.18.58.10.60
frappe, canistrelli, tarte
confiture...
Poggi Loic
Biscotti di Maria
poggi.marie-ant@orange.fr
fabrication artisanal
sur commande pour toutes occasions

N° 90

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

BTP EL KAHAN SARL au capital de 1000 € Siège social : 10 QUAI SORBA, 20170 Levie 802 203 844 RCS d'Ajaccio L'AGE du 31/10/2017 a décidé de transférer le siège social de la société **BONCONSEIL LE BAS**, 73210 Bellentre, à compter du 31/10/2017. Radiation au RCS d'Ajaccio et réimmatriculation au RCS de Chambéry.

N° 91

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans "L'Informateur Corse " du 10/08/2018, concernant la **société PICCHETTI ET FILS**. La mention stipulée dans le PV de décisions du 26/07/2018 relative à la démission de Mme Valérie PICCHETTI en tant que Directeur Général n'avait pas lieu d'être.

N° 92



Par acte SSP du 28/08/2018, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **SARL JFG-L-M** **Objet social** : la location et l'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers. **Siège social** : 4 rue Gabriel Peri, 20200 Bastia. **Capital** : 1000 € **Durée** : 99 ans **Gérance** : M. GIROLAMI Jean-François, demeurant 4 rue Gabriel Peri, 20200 Bastia **Immatriculation** au RCS de Bastia.

Pour avis

Fontaine à eau de source Corse

www.zilia5g.com

zilia
eau de source
des montagnes corses

5G

L'eau de source Corse à portée de main !
Un système agréable et convivial
Une utilisation très simple
Idéale été comme hiver, froide ou chaude



FUNTANA CORSA

(Haute Corse)

☎ 04.95.30.94.39

Fax : 04.95.30.94.52

Courriel : anne-marie.fratani@wanadoo.fr

SODIFO

(Corse Du Sud)

20090 AJACCIO

☎ 04.95.10.79.31

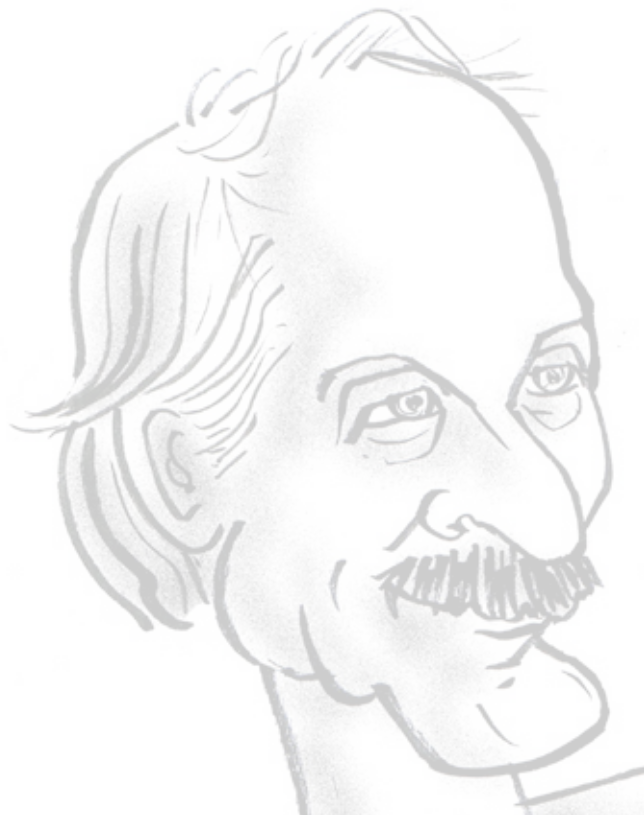
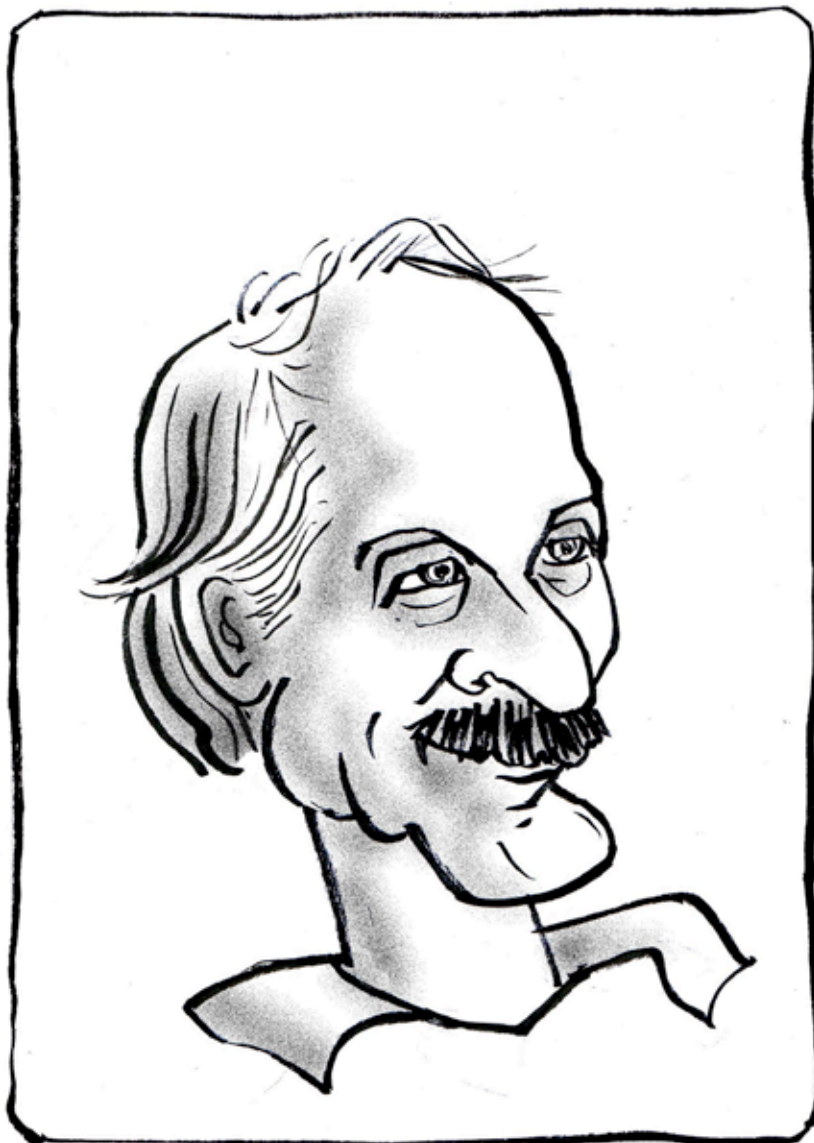
Fax : 04.95.22 68.04

Courriel : sodifo@wanadoo.fr

*Dans Trop forts les Corses,
une trentaine de personnalités corses
du monde culturel, social ou économique,
parlent de leurs racines, leur parcours et
leur attachement à la Corse.
Voici, extraits de ces entrevues,
quelques illustrations et leurs contextes.*

GHJACUMU FUSINA

Ghjacumu Fusina, professeur à l'Université de Corti, poète, traducteur, linguiste et essayiste bien connu, grand acteur du Riacquistu, parle de son parcours, son enfance au village, ses études et sa vie à Paris. Parmi les souvenirs évoqués : en 1943 deux parachutistes atterrissent près de l'Ortale, leurs parachutes, offerts au maire, seront distribués aux villageois pour en faire des vêtements. ■



CATHERINE RIERA

**DAME
DE CŒUR**

Connue pour être l'infatigable présidente de la Marie-Do, Catherine Riera multiplie les casquettes, au-delà de son engagement associatif. Entre brillante carrière professionnelle, débuts en politique prometteurs et vie familiale bien remplie, cette amoureuse de la vie à la bonne humeur communicative donne l'impression de ne jamais s'arrêter.

U ne boulimique de la vie. C'est sans doute la description qui conviendrait le mieux à Catherine Riera. Un tantinet hyperactive, cette dynamique quinquagénaire croque chaque jour la vie à pleines dents et multiplie les expériences dans tous les domaines depuis son plus jeune âge. Au point, qu'au fil des ans, c'est une vie bien remplie qu'elle s'est construite. Tout commence à Sens, en Bourgogne. Loin de sa chère île de Beauté, où elle a le plaisir de séjourner régulièrement, Catherine y passe son enfance. C'est là que, jeune bachelière, elle décidera de prendre ce qui devait être une année sabbatique pour partir étudier les langues étrangères entre l'Espagne et l'Angleterre. Des plans qui devaient rapidement être perturbés. *«En Espagne j'ai trouvé un travail de prof de français et les six mois que je devais passer là-bas sont devenus une année scolaire. Je devais ensuite séjourner à Londres pour l'été, avant de reprendre mes études. Mais j'ai alors intégré le groupe de prêt-à-porter Jaeger, et au bout de l'été, ils m'ont proposé de me garder.»* En prenant la décision de rester à Londres, elle intègre un parcours en alternance à la London Business School et décroche, après un an de formation, un poste de directrice des ventes dans la boutique principale du groupe. Une mission exaltante qu'elle exercera pendant 4 ans. C'est aussi durant ces belles années londoniennes qu'elle rencontre Philippe, qui deviendra son mari. Lorsque celui-ci, fraîchement diplômé, trouve un emploi à Paris, elle fait le choix de l'y rejoindre et reprend ses études en intégrant une licence en droit des affaires, puis un DESS en droit social – droit du travail à la Sorbonne. En parallèle, elle mène de front un travail d'hôtesse-interprète qui la conduira à rencontrer Michèle Mouton, ancienne vice-championne du monde des rallyes qui montait alors la première édition de la *«Course des Champions»*. Elle rejoint l'aventure et s'occupera de la communication de cet événement international – qui en est aujourd'hui à sa 30^e édition – durant toutes ses études. Après quoi, elle connaît sa première vraie expérience professionnelle en France comme consultante junior dans un cabinet américain de chasseurs de têtes. *«Ma plus belle mission a été lorsque j'ai travaillé à l'implantation Europe de Häagen Dazs, avec l'installation de leur première usine européenne à Arras»*, se remémore-t-elle en souriant.

Mais bientôt l'envie de rentrer en Corse se fait sentir. En effet, entre-temps devenue maman, la jeune businesswoman aspire désormais à plus de quiétude. *«Paris, en tant qu'étudiant ou jeunes mariés c'est super, mais dès qu'on commence à avoir une famille cela devient compliqué. Cela ne correspondait plus au rythme de vie dont j'avais envie, et ce n'était pas le type d'enfance que j'avais envie d'offrir à mon fils»*, confie-t-elle.

Dès lors, les jeunes parents tentent de trouver du travail en Corse. Une mission quelque peu compliquée à la vue de leurs profils atypiques pour le marché du travail insulaire. *«Mon mari a alors choisi de se lancer dans l'aquaculture, un secteur en devenir où tout était à faire»*. Tandis que son époux fonde sur l'île sa société, Gloria Maris, elle reste dans un premier temps à Paris pour assurer les revenus du ménage. C'est au bout d'un an, enceinte de son deuxième fils, qu'elle traverse à son tour la Méditerranée. *«J'ai alors décidé de prendre un peu mon temps pour me poser et voir grandir mes enfants.»*

Trois ans plus tard, en 1995, voulant retrouver une activité professionnelle, elle rejoint la CCM, jeune compagnie aérienne qui vient de démarrer et semble pleine d'avenir. Elle y prend la fonction de chargée de mission auprès du président pour la communication. Devenue, au cours du temps, directrice de la communication, elle restera salariée de la compagnie devenue Air Corsica jusqu'en juin 2017. Date à laquelle elle rejoint l'entreprise de son mari en qualité de

secrétaire générale et directrice de la communication. Entre-temps, Gloria Maris a pris de l'expansion et le groupe – qui possède 7 sites de production en Corse, mais aussi en Sardaigne, en Bretagne, en Vendée et dans le nord de la France – est aujourd'hui la référence européenne en matière d'aquaculture durable, responsable et premium. *«On a une petite production de forte qualité. On est positionné sur du haut de gamme»*, indique-t-elle en précisant que la boîte est, entre autres, fournisseur officiel de l'Élysée.

Si cette nouvelle dynamique professionnelle semble la ravir, elle ne sait toutefois stopper là sa soif de toujours multiplier les défis. Et c'est avec la politique qu'elle ajoute une nouvelle corde à son arc. Certaines situations qu'elle juge révoltantes lui ont en effet donné envie de s'engager à son tour. *«À un moment donné je me suis dit qu'il fallait sortir de la contestation et prendre sa part de la responsabilité qu'ont nos élus.»* Elle connaît tout d'abord une petite expérience lors des municipales ajacciennes de 2013, où elle est colistière de Simon Renucci. *«J'ai très vite déchanté car j'ai découvert une vie politique extrêmement violente, déplore-t-elle. Je me suis alors dit que la politique, ce n'était pas pour moi.»* Et puis arrivent les élections de 2017 avec l'émergence d'Emmanuel Macron. Séduite par ce jeune candidat qui incarne un espoir de renouveau, Catherine Riera s'avoue surprise quand en octobre elle est contactée par Jean-Charles Orsucci pour constituer la liste *Andà per dumane*, représentant En Marche aux élections territoriales. *«Comme c'était rattaché à ce renouveau politique, j'ai accepté d'être numéro 2 sur cette liste. Et cette fois, j'ai apprécié la campagne»*, glisse-t-elle. Éluë à l'Assemblée de Corse dans la foulée, elle s'astreint depuis à découvrir les arcanes du pouvoir politique. Avec quelques désillusions, notamment au regard du temps politique. *«Je suis désolée de voir qu'on est trop dans les symboles et pas assez dans la recherche de vraies solutions pour les problématiques urgentes qui sont celles de la Corse à savoir le développement économique, le logement, les déchets, la santé ou encore le social.»*

Mais la casquette sous laquelle on connaît le mieux l'infatigable Catherine est sans conteste celle d'emblématique présidente de la Marie-Do. L'association qu'elle a fondée il y a maintenant 12 ans, aux côtés d'autres salariées d'Air Corsica, suite au décès d'une de leur collègue de travail victime d'un mélanome, récolte chaque année des fonds pour aider à la fois la recherche et les patients insulaires atteints d'un cancer. Charismatique et motivante, elle a su petit à petit fédérer autour d'elle des dizaines de bénévoles pour ce qui constitue désormais une magnifique et incontournable chaîne de solidarité sur l'île.

Rattrapée par la vie, Catherine Riera devra elle aussi affronter la terrible maladie en 2013. *«Ça a été des années compliquées. Ça choque parce qu'on se sent pas malade, parce qu'on a deux enfants qu'on a encore besoin d'accompagner, que la vie est belle et qu'on se sent pas du tout prête à partir. Mais j'ai eu beaucoup de chance car j'ai été très fortement soutenue par ma famille et mes amis, que j'avais les moyens de me faire soigner, les bons contacts, j'ai été très vite et bien prise en charge»* lâche-t-elle. Une épreuve qui, avec le recul, lui fera mesurer d'autant plus l'importance de la Marie-Do : *«L'association a plus que jamais besoin de continuer car les malades sont toujours là, sont toujours plus nombreux, qu'il y a de plus en plus d'enfants, qu'il y a de plus en plus de besoins dans les hôpitaux, et que la recherche a toujours besoin de fonds»*.

Forte de ce parcours de vie riche et passionnant, Catherine Riera semble plus prête que jamais à écrire la prochaine page de son histoire. Avec toujours cette bonne humeur communicative qui fait sa marque de fabrique. ■ **Manon PERELLI**

La sélection de la rédaction

Arti Muntagnera

Arnaud Méthivier, alias Nano, est musicien; depuis 1990, il s'est investi dans la création, musicale comme théâtrale, en Corse, au côté de divers artistes ou compagnies artistiques tels que Pierre Gambini, Jean-Paul Moreau, I Muvrini, I Cantelli ou le Thé à trois. Dumé Paolini est sculpteur et travaille plus particulièrement à la réalisation d'œuvres monumentales en résine, métal, bois ou bronze, destinées aussi bien à un environnement naturel qu'au milieu urbain. Suite à une résidence d'artiste à Fozzano, Nano a lancé en 2009 le projet «*Nos langues corse*» qui met en avant les différents langages de la culture corse: le mouvement, la langue parlée, le chant, la gestuelle, la musique, l'art contemporain, l'écriture, le théâtre, la nature... L'événement *Arti Muntagnera/ La transhumance des arts*, qu'il a élaboré en compagnie de Dumé Paolini, s'inscrit dans cette volonté de proposer depuis une dizaine d'années, «*des actions artistiques à partir de matières artistiques corse*». En 2016, naissait donc cet événement qui vise à s'extraire un temps du système culturel urbain pour valoriser l'effort [celui du public de venir à la rencontre d'artistes et celui des artistes de créer en pleine nature] et proposer un moment d'élévation, aussi bien artistique que purement physique. Destiné

«*en priorité*» mais sans exclusive aucune, à la population locale et aux randonneurs (à pied, à cheval, à dos d'âne ou de mule), *Arti Muntagnera* commence purement et simplement par faire grimper les uns et les autres (prévoir environ trois quarts d'heure) jusqu'au site naturel de la cascade de Radule, dans la haute-vallée du Golu, pour des représentations gratuites de spectacles (théâtre, musique, danse, cirque, clown, marionnettes, danse aérienne) au milieu d'installations d'œuvres d'art, en pleine nature, donc. Une sorte de «*cabaret de la montagne ininterrompu*» conçue dans le respect de l'écosystème environnant. Ceux qui ne désirent pas entreprendre l'ascension jusqu'à la cascade se voient par ailleurs proposer (les 1^{er} et 2 septembre à partir de 14h), moyennant cette fois une contribution financière, d'effectuer une marche d'une vingtaine de minutes pour assister à «*un spectacle surprise en un lieu surprise*».

Du 1^{er} au 3 septembre, de 11h à 16h. www.nanomusic.fr/arti-muntagnera & fr-fr.facebook.com/artimuntagnera/



Fola Flora

Photographe et directeur artistique, Nicolas Roux dit Buisson a créé en 2009 le concept *Le Végétal sublimé*, projet artistique à caractère tout à la fois culturel, scientifique, éducatif et sociétal. Il s'agit en effet, par le biais de la photographie, de contribuer à la mise en valeur du patrimoine botanique et à la diffusion des connaissances sur ce sujet ainsi que de sensibiliser le public à sa préservation et, par là-même, à celle «*d'un monde de beauté*». Sa démarche trouve un premier aboutissement en 2011 avec une résidence de création suivie d'une exposition au Jardin botanique de Lyon, qui attirera plus de 26 000 visiteurs. Suivra, en 2015, toujours à Lyon, l'exposition *La rose et le vent*, à l'occasion du 17^e Congrès mondial des sociétés de roses. En 2016, la Ville de Bonifacio engage un partenariat avec l'artiste qui, au cours d'une résidence d'artiste de 2 ans va ainsi travailler sur le projet *Fola Flora*: une mise en lumière de la richesse botanique de Corse mais aussi de ses liens avec les contes et légendes de l'île. Le travail de Nicolas Roux se base sur un principe intransigeant: il veut de la «*pure photographie*» exempte de tout «*bricolage numérique*», réalisée in situ, dans le biotope naturel de la plante. Et s'il y a certes une scénarisation de ses images, tous les éléments qui y concourent doivent être présents sur place au moment de la prise de vues. Les œuvres réalisées en Corse donnent lieu à une double présentation: dans les rues de Bonifacio, un parcours de kakemonos chamarrés jalonne un itinéraire menant du port vers la ville haute, jusqu'à l'Espace Saint Jacques où sont exposés les tirages «*fine art*» originaux d'une quarantaine d'œuvres. Sur le parvis de l'espace culturel, le visiteur est accueilli par l'Arche, une installation qui abrite des plants produits dans l'île, mettant en valeur le travail réalisé par le Conservatoire national botanique de Corse via la marque Corsica Grana: allégorie des différents espaces de l'île réunis en une mise en scène vivante, les végétaux y évoluent et s'y renouvellent au fil des saisons

Pavoiement des rues en place jusqu'au 4 novembre. Exposition des tirages originaux prolongée jusqu'au 9 septembre (entrée libre)

04 95 73 11 88 & www.bonifacio.fr





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne , Cortenais

Lundi 06 Août

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h30 Sguardi Zitellini - 11h55 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Kick Imperator - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 16h45 Noob - 17h05 A votre Service - 17h15 Clips Musicaux - 17h40 Johnny Vegas - 18h55 Salon du chocolat - 19h30 Nutziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Sguardi Zitellini - 20h35 Moustapha Alassane, cinéaste du possible - 22h30 Nutziale - 22h40 Zikspotting - 22h55 Autoroute Express - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutziale

Jeudi 09 Août

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutziale - 12h40 Paradis fragile - 13h55 A votre Service - 14h05 La Terre Vue du Sport - 14h30 Foals - 16h50 Noob - 17h10 Associ - 17h40 Physiologie de l'effort - 18h45 The Jon Spencer Blues Explosion - 19h30 Nutziale - 19h40 Sous l'arbre à palabres - 20h35 Johnny Vegas - 21h55 Noob - 22h15 Autoroute Express - 22h30 Nutziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 The Jon Spencer Blues Explosion - 0h00 Nutziale



30

National



537

National

Mardi 07 Août

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 10h25 Associ - 10h55 Zikspotting - 11h10 Johnny Vegas - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutziale - 12h40 Tocc'à Voi - 14h30 Foreign Beggars - 17h00 A votre Service - 17h10 The Jon Spencer Blues Explosion - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutziale - 19h40 Physiologie de l'effort - 20h50 Kick Imperator - 21h15 The Jon Spencer Blues Explosion - 22h00 Noob - 22h30 Nutziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutziale

Vendredi 10 Août

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Physiologie de l'effort - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutziale - 12h40 Johnny Vegas - 14h00 Zikspotting - 14h30 Kick Imperator - 15h05 Sguardi Zitellini - 15h30 Sous l'arbre à palabres - 16h45 Noob - 17h05 Zikspotting - 17h20 Foals - 18h20 Paradis fragile - 19h30 Nutziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Menomena - 21h20 Ca vibra dans nos têtes - 22h10 Noob - 22h30 Nutziale - 22h40 Moustapha Alassane, cinéaste du possible - 0h00 Nutziale



95

Bastia

Mercredi 08 Août

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 11h05 Ca vibra dans nos têtes - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutziale - 12h40 Physiologie de l'effort - 13h50 Ci Ne Ma - 14h05 Zikspotting - 14h30 Menomena - 15h25 Salon du chocolat - 16h00 Délires Sur le Net - 17h40 Noob - 18h00 Clips Musicaux - 18h20 Zikspotting - 18h35 Ca vibra dans nos têtes - 19h30 Nutziale - 19h40 Paradis fragile - 20h55 Foals - 21h55 A votre Service - 22h05 Associ - 22h30 Nutziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutziale



30

National



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



À chacun son paysage

L'emozione hè sempre viva !

Préparez votre visite :
www.isula.corsica/musees

 I MUSEI
DI CORSICA

 CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

| AIACCIU | ALERIA | BASTIA | CAURIA | CORTI | CUCURUZZU | LIVIA | LUCCIANA | MERUSAGLIA | SARTÈ |